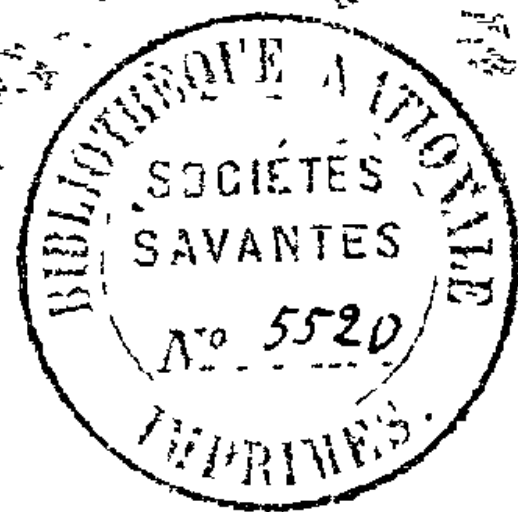
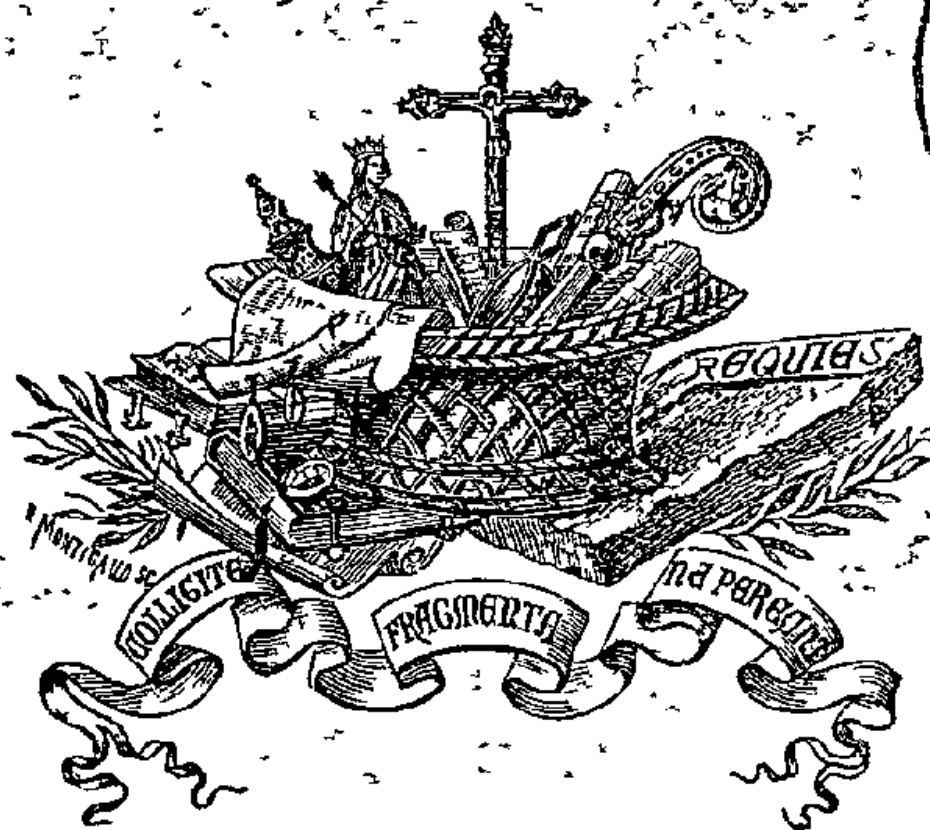


BULLETIN
D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART
RELIGIEUX
DU DIOCÈSE DE DIJON

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE



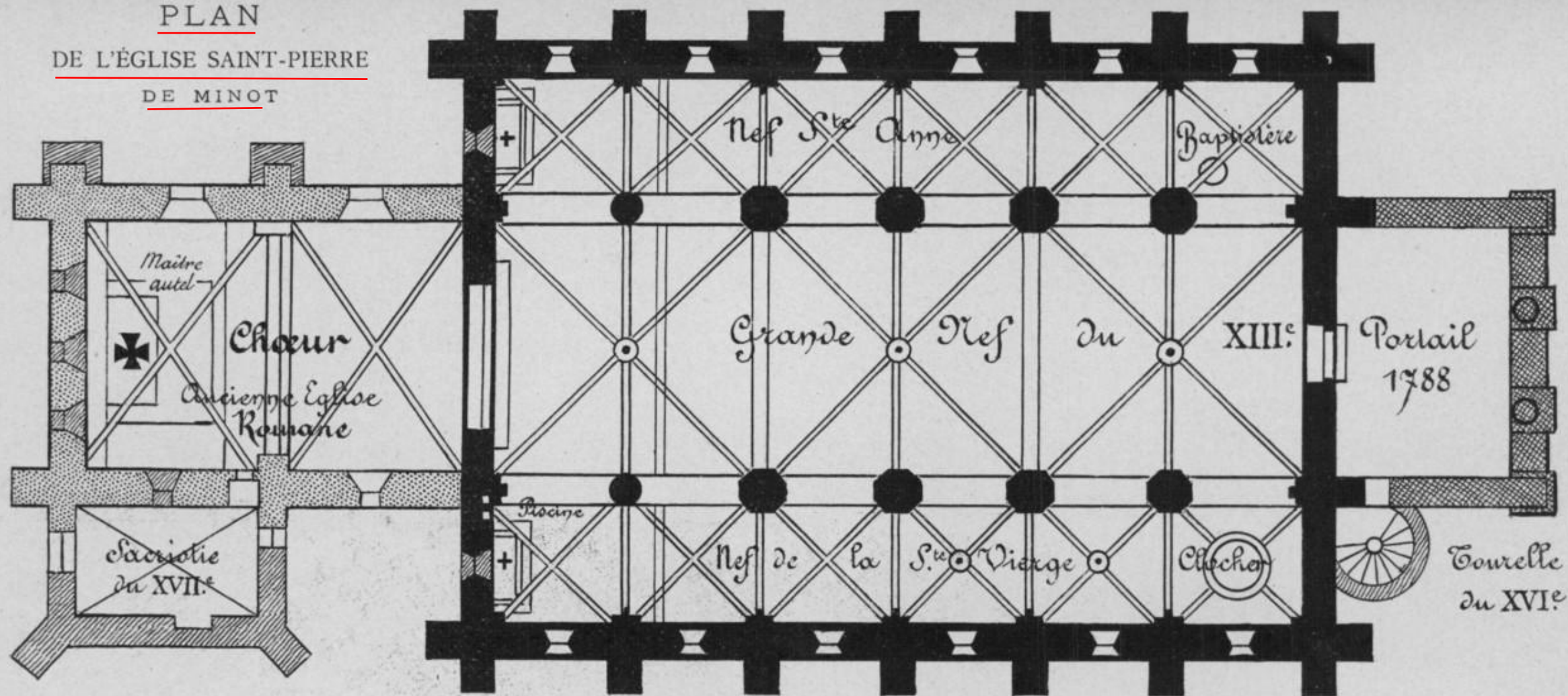
DIJON

JOBARD, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

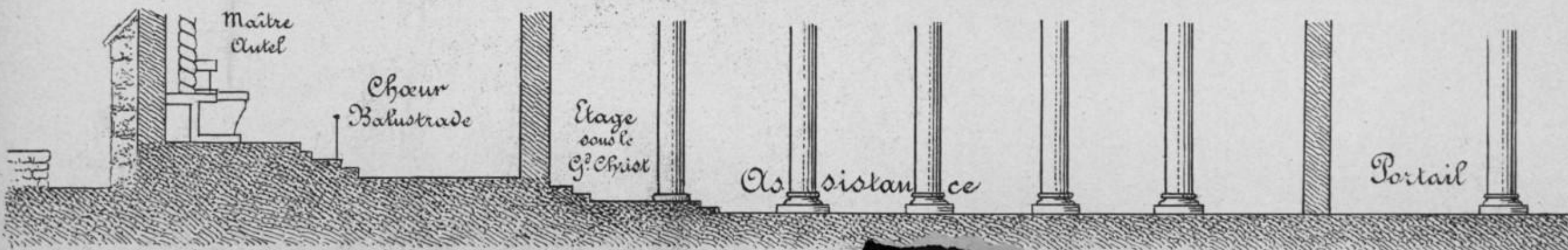
Place Darcy, 9

MCMVII

PLAN
DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE
DE MINOT



Environ 0.^m005 pour m^e



Coupe dans le sens de l'axe

BULLETIN

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE & D'ART RELIGIEUX

DU DIOCÈSE DE DIJON

SOMMAIRE

L'église Saint-Pierre de Minot (G. POTEY). — *La parenté dijonnaise de Marie-Anne Brideau* (J. THOMAS). — *Une bulle inédite d'Innocent IV concernant la chapelle ducale de Dijon* (LOUIS PONNELLE). — *Notre-Dame d'Etang* (suite et fin) (Abbé G. CHEVALLIER). — *Un épisode de la Révolution à Dijon (affaire du Jura)* (P.-L. MORIZOT). — *Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1908*. — *Bibliographie*.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MINOT

I. — ANTIQUITÉ (1)

Les origines de Saint-Pierre de Minot se perdent dans l'ombre d'un passé fort indécis. Antérieurement à l'établissement de l'église actuelle, subsistait un sanctuaire très anciennement vénéré, dont les souvenirs historiques furent longtemps insoupçonnés, à raison de la disparition intégrale de ses moindres vestiges.

On sait maintenant que le primitif Saint-Pierre, baptistère régional, dressait ses antiques murailles au *Mont* de Minot, au centre d'un vaste cimetière également commun aux agglomérations voisines (2).

(1) Note analytique extraite de *l'Histoire manuscrite de Minot* (Origines. Seigneurie).

(2) Ce cimetière, découvert en 1862, à l'occasion de terrassements exécutés dans la cour d'honneur de l'ex-château, avait une considérable étendue. On y rencontra une quantité effrayante d'ossements, et un grand nombre de cercueils de forme mérovingienne (dont la majeure partie brisés, sans doute à l'occasion de multiples emplois postérieurs). Ces gisements funéraires subsistaient *jusque sous les plus anciennes substructions féodales*. Les limites réelles des sépultures ne sauraient se préciser : on peut seulement affirmer

A quelles circonstances faut-il attribuer la désertion de si respectables traditions ?

Les implacables atteintes du temps ; la sauvagerie des hommes, aux époques de délire guerrier ; plus tard le très périlleux voisinage d'une importante tour féodale (1) dont les destinées furent quelque peu mouvementées : telles sont les raisons les plus vraisemblables d'un abandon qui n'est pas sans exemple dans notre Châtillonnais.

Un nouveau Saint-Pierre fut donc édifié à Minot-le-Bas. Les débuts de l'œuvre remontent au cours du treizième siècle ; mais la population n'attendit pas son entier achèvement pour y porter ses prières, et bien vite l'oubli de l'église-mère du Mont. Longtemps encore cependant, devait survivre, sous le nom de *Chapelle du Mont*, une portion plus ou moins bien conservée du temple primitif, demeurée seul témoin d'un lointain et glorieux passé, au milieu du cimetière régional toujours en usage. L'antique nécropole fut elle-même délaissée à tout jamais vers 1451, croyons-nous. C'est à cette époque que dut être adopté le cimetière actuel, contigu à la nouvelle église, alors à peu près terminée.

La tour seigneuriale qui s'était installée, au onzième siècle, sur les terrains ecclésiastiques du Mont, reconnut longtemps la suprématie suzeraine de Saint-Pierre, en lui payant, chaque année, à Noël, un *denier provinoisien* (2). Cette dépendance s'affirmait encore par le versement annuel de 60 sols à la chapelle du Mont elle-même (3). La disparition définitive

que des ossements humains et des fragments de sarcophages ont été découverts sur toute la superficie des jardins de l'ex-château, sous les terrains voisins du côté de l'ouest et au nord, jusqu'aux sols de la *croix de mission*. Divers objets de bronze, malheureusement égarés aujourd'hui, ont fait conjecturer aux archéologues que les chrétiens ne firent que continuer les traditions païennes, en inhumant les corps de leurs défunts dans une nécropole en usage depuis un temps immémorial.

(1) Dénombrement de 1372, d'Eudes de Savoisy. — Arch. dép., B. 10521. — *Histoire seigneuriale de Minot* (Les châteaux).

(2) Dénombrement d'Eudes de Savoisy. — Arch. dép., B. 10521. — Texte : « ...Ma Tour du Mont de Migno, laquelle tour ensamble les terreaulx et place environ, sont de la censivé de Saint-Pierre de Migno, de touz tems parmi paiet chascun an un denier provinoisien... »

(3) Arch. dép., B. 10521.

du sanctuaire délabré et la sécularisation du vieux champ du repos s'opérèrent-elles bien pacifiquement?... Elles furent, en tout cas, consacrées, à la fin du quinzième siècle, par un accord particulier entre le curé de Minot et le sire de Vaudrey, alors seigneur, et constructeur d'une importante forteresse. Celle-ci, réédifiée sur les ruines récentes de la Tour-du-Mont, engloba, dans ses défenses et leurs dépendances, cimetière et vestiges de la chapelle, dissimulant ainsi, pour longtemps, ces précieuses traditions sous une épaisse obscurité.

II. — DESCRIPTION

Comme une aïeule à l'indulgent sourire, la vieille église de Minot charme et séduit ; car au privilège des années elle joint un ravissant caractère artistique !

Si ce n'étaient quelques modifications de mauvais goût subies extérieurement, le vénéré sanctuaire offrirait encore l'aspect que créèrent les maîtres des œuvres du treizième siècle.

Construite à la base d'un coteau de déclivité médiocre, l'église de Minot profile, sur le fond des ombrages tout voisins, la fine arête de sa haute toiture, dont les gouttières s'appuient sur de gracieux contreforts récemment élevés (1).

Seuls, un portail toscan (?) soudé très sottement, vers 1788, au pignon de l'ouest et certains couronnements malencontreux dont on surmonta, dès le dix-septième siècle, la tour du clocher et les travées du chœur, défigurent relativement l'aspect général.

Néanmoins, l'ensemble est réellement beau : le monument est dépourvu de toute lourdeur ; son élévation est aussi élégante que robuste. Telle est la première impression, que ne diminuera certes pas un examen plus attentif !

Mais c'est à l'intérieur même de l'église que son mérite éclate aux regards de l'étranger. Ce vaste vaisseau, de proportions

(1) Sous la savante direction du très regretté M. Suisse. Voir plus loin, *Histoire de l'église*.

parfaites, impose l'admiration par son incontestable cachet de grandeur et la majestueuse harmonie de son architecture.

A quelle initiative doit-on attribuer l'érection de Saint-Pierre de Minot, et avec quelles ressources l'œuvre fut-elle conduite à bonne fin ?

La très ancienne église-mère, à laquelle le nouveau sanctuaire devait succéder, avait certainement joui d'un très éminent prestige, dû à son indéniable antiquité. Juché sur une sorte de plateau, tout à proximité d'une voie romaine importante (1), le primitif Saint-Pierre, dès les temps chrétiens les plus reculés, avait servi de rendez-vous aux populations environnantes, qui vinrent de toutes parts, avant la décentralisation des premières chrétientés, y réclamer pieusement le baptême de leurs nouveau-nés et la bénédiction des cercueils de leurs morts. En mémoire de ces respectables antécédents, toute la contrée, peut-être tout le diocèse, durent coopérer à l'édification du nouveau Saint-Pierre.

Toutes ces libéralités, réunies entre les mains de l'autorité épiscopale, permirent aux évêques de Langres de donner à l'église de Minot l'être matériel, par l'achat du fonds, la construction du sanctuaire et l'établissement de ses revenus (2). L'un d'eux, par la consécration, lui donna l'être formel. Aussi, l'évêché de Langres fut-il le patron parfait de l'église de Minot. Il fut en même temps le collateur du bénéfice qui y fut joint, en souvenir de l'ancienne domination épiscopale des premiers temps (3).

Quoi qu'il en soit, les aumônes, d'abord abondantes, devinrent moins régulières : leur arrêt momentané, dû à de trop fréquents désordres politiques, suspendit à plusieurs reprises

(1) On prétend, avec vraisemblance, que la voie la plus directe reliant Langres à Alise passait par Minot.

(2) *Patronum faciunt: Fundus, Aedificatio, Dos.* — *Observation sur la coutume de Bourgogne*, par Jean Grangier, 1685.

(3) Au début de la féodalité, l'évêque de Langres était le souverain temporel de tout le territoire de l'évêché : à titre de chrétienté datant peut-être des premières organisations évangéliques, l'église Saint-Pierre elle-même devait être placée, comme une sorte de chef-lieu religieux, sous l'autorité directe des évêques de Langres.

l'œuvre de la construction. C'est ce qui explique le long espace de temps qui s'écoula entre le commencement et le complet achèvement de Saint-Pierre de Minot.

En effet, à n'en pas douter, certains vestiges du treizième siècle marquent le début de l'édification, et nous savons que la dernière cérémonie de consécration n'eut lieu qu'en 1494.

Avant que la nef principale, dont se compose essentiellement l'église de Minot, ne fût construite, il existait, presque sur le même emplacement, une vieille chapelle, peut-être succursale de l'ancienne église-mère, sous le nom de *Chapelle-du-Vaux*. Ce sanctuaire, dont nous ne pouvons établir les limites premières, fut utilisé dans le plan du nouveau Saint-Pierre, auquel ses deux dernières travées servirent de chœur, sur une longueur intérieure de 10 mètres avec 6^m 50 de largeur. Il semblerait que le tout fut alors recouvert d'une voûte ogivale, aujourd'hui déformée, destinée à s'harmoniser avec la nouvelle architecture. La hauteur sous clé de cette voûte fut de 7 mètres. Elle fut soutenue, au milieu de la longueur de l'édifice, par un lourd doubleau à section quadrangulaire, supporté par deux pilâstres de même forme, peut-être contemporains de la fondation. Chacune des deux travées ainsi formées fut divisée par l'entrecroisement de deux nervures prismatiques dont l'extrémité inférieure, libre, se termine disgracieusement, à côté du chapiteau du pilastre central et dans les encoignures de l'œuvre, par une sorte de pyramide tronquée renversée (1).

Ainsi modifiée, la vieille chapelle se trouvait éclairée, sur chacun de ses côtés, de deux fenêtres à plein cintre, très évassées à l'intérieur, et d'un groupe de trois autres fenêtres trouant le pignon de l'orient (2). Mais, au milieu du dix-

(1) Au dehors, les restaurateurs du treizième siècle consolidèrent la vieille chapelle à l'aide de contreforts à un seul glacis, encore existants.

(2) Cette dernière disposition rappelle le style favori du *Temple*, surtout si le groupe était encore surmonté de l'oculus traditionnel... Les templiers ayant été seigneurs temporels du tiers environ de Minot, on pourrait supposer que la chapelle du Vaux leur devait sa construction, d'autant plus que leurs *hommes* demeuraient dans un quartier très voisin.

septième siècle, l'établissement de la sacristie, qui existe encore, obtura une des fenêtres latérales du côté du nord. Puis, peu de temps après, un retable en boiserie, de grandes dimensions, aveugla entièrement le fond du chœur, qui se trouva alors excessivement assombri. C'est alors que furent ouvertes, au midi, d'énormes baies qu'on obtint en élargissant exagérément les fenestrages de droite.

Cette fois, une lumière abondante éclaira le sanctuaire et ses cérémonies, mais ce fut aux dépens de la solidité de l'édifice qui se disloqua gravement. D'où la nécessité de flanquer le chœur, de ce même côté, de disgracieux et massifs contreforts destinés à conjurer une ruine inévitable.

Ces différentes modifications, d'un goût peu judicieux, eurent pour effet de défigurer totalement ce qui restait de l'ancienne chapelle, d'autant plus qu'extérieurement ses murs furent surélevés d'une corniche moderne qui en a définitivement fait disparaître l'ancien caractère (1).

* * *

Le corps de l'église elle-même se compose d'une haute nef, flanquée de deux petites nefs collatérales. L'ensemble affecte encore la forme d'un rectangle de 21^m 50 de longueur, sur une largeur de 14^m 50, dans œuvre, régulièrement orienté de l'est à l'ouest, et se terminant carrément au point de contact du nouvel édifice avec ce qui restait de la *Chapelle du Vaux*, transformé en chœur.

La communication avec ce dernier fut ménagée à l'aide d'une arcade ogivale mesurant environ 6^m 25 de hauteur sous clé et une largeur de 4^m 25.

Des moellons de bel appareil et de surface soignée recouvrirent le pignon de la façade à l'extérieur, de même que toutes les murailles intérieures du monument, sauf cependant au-dessus de l'arcade de l'entrée du chœur. Sur ce dernier point fut établie une maçonnerie très menue, destinée à per-

(1) Cette désorganisation est visible, à l'intérieur, dans le déplacement des anciens matériaux des nervures et l'écartement du haut des murs goutte-reaux. — Les corniches et l'exhaussement datent de 1670 environ, comme pour la tour du clocher.

mettre l'application d'enduits spéciaux, aptes à recevoir la décoration à fresques, alors souvent usitée en haut des arcs triomphaux (1).

L'extérieur des murs fut construit du robuste appareil du pays. Tout l'édifice, gouttereaux et pignons, fut surmonté d'une tablette formant corniche, elle-même soutenue de modillons à extrémité cubique, caractéristiques du treizième siècle. Seuls, les corbeaux du pignon de l'ouest diffèrent de la forme précédente; ils comportent une sorte de talons se raccordant, à l'aide d'une courbure légèrement allongée, au niveau de la surface murale (2).

Tout autour de la construction, des contreforts de grand appareil étayèrent les murailles. Dans le plan primitif, la plupart de ces contreforts devaient servir de base à autant d'arcs-boutants que le défaut final de ressources ne permit sans doute pas d'édifier. On se contenta de couronner les piliers butants incomplets de doubles glacis. Les arcs-boutants que l'on voit aujourd'hui sont de construction récente: ils ont sauvé Saint-Pierre de Minot d'une prochaine menace de ruine (3).

* * *

Quant à l'intérieur du vaisseau, il présente aux visiteurs une majestueuse nef centrale de 12^m 50 d'élévation sous clé, sur 6^m 50 de largeur environ. Chacune des nefs latérales, large de 3^m 20, haute de 5^m 50, communique avec la grande nef par l'intermédiaire de six arcades ogivales, d'élévation sensiblement égale à celle des collatéraux eux-mêmes.

Chacun des côtés de la haute nef se trouve ainsi supporté par cinq piliers cylindriques, construits de grand appareil et d'une hauteur totale de 3^m 15, bases et chapiteaux compris.

Le fût de chaque pilier se relie à son piédestal à l'aide d'une courbure se terminant en une sorte de tore aplati, lequel

(1) Opinion de M. Suisse, d'ailleurs corroborée par des traces de peintures découvertes sous les badigeons. — A l'extérieur, très curieuses *marques d'appareilleurs*.

(2) Fin du quatorzième siècle, d'après certains architectes.

(3) Devis de M. Suisse. Voir plus loin, *Histoire de l'église*.

recouvre les étagements octogonaux de la base. La dimension uniforme des côtés de l'octogone inférieur est de 0^m 45.

Le fût lui-même comporte un cylindre régulier de 0^m 80 de diamètre environ. Son extrémité supérieure s'élargit en un cavet allongé, dont le bord extérieur, figuré par un petit tore prismatique, supporte le couronnement octogonal du pilier. Ce couronnement fournit trois assises, dont les étagements successifs, toujours de plus en plus en saillie, sont soutenus de gorges, de filets ou de baguettes destinés à en relier les superpositions. Les dimensions latérales des faces de l'octogone supérieur sont les mêmes que celles de la base inférieure. Le haut de chacun des piliers est muni, à 0^m 30 environ du premier recouvrement octogonal, d'un anneau prismatique qui donne à l'ensemble une élégance relative, destinée à en faire oublier la nudité. On peut se demander si cette sorte de chapiteau ainsi délimité n'a pas porté anciennement quelque ornementation, feuillages, crossettes, ou simplement chevrons (1).

Seuls les deux premiers piliers de gauche offrent la décoration qui fait défaut ailleurs. On remarque tout d'abord une colonne, non plus cylindrique, mais octogonale, se profilant quand même exactement sur ses voisines. Loïn d'avoir été inspirée par une fantaisie d'architecte, cette forme fut au contraire imposée par les circonstances ; car il est à noter que ce pilier, destiné à supporter un angle de la tour du clocher, elle-même assise sur la première travée du collatéral, exigeait une solidité plus robuste (2). Quoi qu'il en soit, son chapiteau est muni de très simples motifs en relief. Vis-à-vis de chacun des angles de l'étagement octogonal supérieur se voit un gracieux feuillage triangulaire ; sur les huit faces, entre les feuilles, ont été dessinés deux chevrons. Le tout est limité inférieurement par la baguette prismatique que portent les autres colonnes.

(1) Certaines hachures et plusieurs traces de grattage violent sembleraient indiquer par places des mutilations regrettables.

(2) La coupe du premier pilier fournit exactement l'octogone circonscrit au cercle représenté par la section des autres colonnes.

Le deuxième pilier serait identique, comme forme générale, à ceux du reste de l'église, s'il n'était avantage de huit élégants chevrons en relief, dont les pointes vont atteindre, en s'incurvant, les angles du polygone inférieur du couronnement.

Les arcades qui relient la nef centrale aux nefs collatérales ne portent aucun motif d'ornementation. L'ogive est simplement doublée d'un arc en retrait sur la surface murale intérieure; et cette sorte d'archivolte ainsi dessinée se raccorde tant aux parois de la grande nef qu'avec le vide de l'arcade elle-même, à l'aide de chanfreins de même courbure, s'harmonisant avec le galbe des nervures prismatiques des hautes voûtes.

Dans le plan primitif, chaque travée de la nef centrale devait être régulièrement couverte d'une voûte ou croisée d'ogives barlongue. Ceci est formellement indiqué par l'insertion, abandonnée par la suite, de groupes de trois colonnettes engagées, qui, s'élançant du chapiteau de chacun des piliers, devait fournir à autant d'arcs doubleaux ainsi qu'aux retombées latérales des nervures entrecroisées une assise suffisante. Cette combinaison fut délaissée alors que la construction atteignait le niveau du sommet des arcades. Dans le plan modifié, une voûte d'ogives fut jetée sur deux travées réunies, et l'entrecroisement central en fut recoupé par un doubleau de moindre importance, ce qui donna lieu à ce qu'on appelle une voûte sexpartite (1). Dès lors, le groupement des trois colonnettes cessait d'être nécessaire au droit des petits doubleaux intermédiaires; ceux-ci n'exigèrent plus que des consoles de moindres dimensions, reposant sur une simple colonnette isolée.

Les chapiteaux qui supportent la base des doubleaux sont tous ornés, sur leur portion tronc-conique, de sculptures intéressantes, sans que l'artiste se soit d'ailleurs préoccupé de

(1) Observations de M. Suisse; renseignements de M. le chanoine Chomton.

symétriser un chapiteau avec son vis-à-vis. Plusieurs sont pourvus de feuilles lancéolées embrassant gracieusement le corps de la console, en dessous de la tablette supérieure. Les autres sont munis de crossettes ou crochets, terminés soit par un menu feuillage, soit par une sorte de petit bouquet de fleurs.

Aux quatre coins de la grande nef, les arcs d'entrecroisement viennent reposer sur des culots bizarres représentant des têtes grimaçantes ou des animaux grossièrement figurés.

Les arcades extrêmes s'appuient, d'une part, sur le pilier voisin ; de l'autre sur un chapiteau engagé qui couronne un faisceau de trois colonnes également engagées. Seule, la dernière arcade de gauche, la plus rapprochée du chœur, retombe sur un culot aussi gracieux que compliqué, reproduisant un groupement de trois troncs de cône s'étageant en retraite et cerclés d'anneaux prismatiques du meilleur effet. Cette disposition a été destinée à protéger dans la portion inférieure de la muraille une très remarquable piscine à laquelle nous consacrerons bientôt quelques lignes.

Les nefs latérales comptent chacune six travées correspondant au même nombre de grandes arcades. Les arcs doubleaux et diagonaux de chaque travée prennent naissance d'un côté, sur le couronnement octogonal des piliers ; de l'autre, sur des groupes de trois colonnes engagées dans les murailles latérales, et identiquement semblables aux pilastres qui viennent d'être décrits (1). Les angles extrêmes comportent, de même que pour la haute nef, des culots figurant des têtes grotesques.

Tous les entrecroisements des nervures de la nef principale sont recouverts d'un motif circulaire, en forme de rosace ou de *couronne*. Sauf en deux travées, les centres des entrecroisements des basses nefs sont dépourvus de toute ornementation sculpturale.

(1) Un détail à noter : les pilastres de la nef latérale de droite n'ont pas la même élévation, pour la plupart, que ceux de gauche. Surtout à proximité de l'autel du même collatéral, les embases de maçonnerie affectent des hauteurs variables, pendant que tous les autres ont leur point d'appui sur le pavé lui-même.

Une fenêtre ogivale à double évasement éclaire chaque travée des bas côtés de l'église de Minot : en arrière des autels latéraux existaient jadis des baies semblables, aujourd'hui murées. Le haut de la nef principale reçoit assez irrégulièrement la lumière par quelques petites ouvertures latérales de même style, mais peu symétriquement disposées. On admirait autrefois, au centre du pignon de la façade, une majestueuse fenêtre de grandes dimensions, dont les évasements étaient avantageux, intérieurement et extérieurement, de la retraite et du double chanfrein qui caractérise les arcades intérieures. La construction du portail actuel a nécessité, très regrettablement, l'obturation du grand tiers inférieur de l'élégant fenestrage maintenant vilainement défiguré.

La piscine ou crèche, sommairement indiquée dans ce qui précède, passe pour un spécimen du genre. Elle a mérité d'être décrite par le docteur Batissier (1) qui l'apprécie comme fort intéressante. Elle se compose d'une *arcade géminée et trilobée*, surmontée d'un *tricycle à jour*. Les arêtes extérieures des ouvertures ainsi formées sont abattues sous un chanfrein qui en élargit le caractère. Une gracieuse colonnette en occupe le centre. La piscine de Minot qu'une ignorance inconcevable faillit détruire, il y a quelque quarante ans, constitue le joyau de l'église Saint-Pierre, tout en datant d'une manière précise le début de son édification, définitivement fixée au treizième siècle.

Il a été déjà dit que l'église de Minot fut construite à la naissance d'une déclivité relative, et en contre-bas de l'ancienne Chapelle-du-Vaux devenue le chœur de l'édifice. Le raccordement des deux niveaux s'obtint à l'aide d'etagements successifs qui débutent en deçà des colonnes les plus rapprochées du sanctuaire, pour s'élever jusqu'au pied du maître-autel. Cette combinaison ménagea une série de terrasses qui donnent à Saint-Pierre de Minot une perspective, oserait-on

(1) Docteur Batissier, *Art monumental*, p. 600.

dire, théâtrale, rarement rencontrée ailleurs. Les assistants groupés au niveau le plus bas, peuvent se rendre compte des moindres détails d'une cérémonie, vu la hauteur où se dresse le maître-autel (1). Le haut de la tour du clocher se desservait primitivement par quelque ouverture extérieure, d'ailleurs peu usagée jusqu'à l'installation de la première horloge paroissiale. Sur la fin du seizième siècle, l'accès des étages supérieurs du clocher, fut facilité par la construction d'une tourelle avec escalier à vis, qui flanque encore la paroi ouest de la tour.

Passons à la modification la plus désastreuse qu'ait subie l'église de Minot.

La principale entrée s'ouvrait, comme aujourd'hui, au centre du pignon de l'ouest ; mais elle affectait anciennement, si l'on en croit les traditions, une forme rappelant le style des arcades intérieures et celui de la haute fenêtre de la façade.

En avant et sur toute la largeur de l'édifice, existait un charmant parvis composé d'une série d'arcatures avec colonnettes et trilobes (2). Les corbeaux de soutien du faîtage et le recouvrement de ce dernier, en délimitent encore la hauteur qui était peu considérable. On peut affirmer que cette œuvre d'art était digne du monument auquel elle servait de vestibule (3).

Vers 1788, sous prétexte d'un défaut de solidité, plutôt problématique, l'architecte Guillemot fit abattre le vieux parvis du treizième siècle, afin de pouvoir installer, à sa place, comme il le fit à Aignay et ailleurs, l'affreuse bâtisse soi-disant *toscanne*, pour laquelle il professait une si ridicule prédilection.

(1) La différence de niveau entre les pavés de la grande nef et le marche-pied du maître-autel est de 1^m 35 environ. Elle se répartit sur neuf marches d'escalier, en quatre points différents.

(2) Les arcades du parvis étaient construites « de pierres treflées » soutenues de « pilastres et de petites colonnes aux soubassements de pierres de taille ». Se reporter aux *Anciens curés de Minot*, M^e Joachim Pioche (affaire du parvis).

(3) On y enterrait les restes des enfants morts en dessous de cinq ans, « afin de ne point mêler leurs corps innocents à ceux des coupables ».

L'antique parvis avait été, dans le cours du dix-septième siècle, l'objet de querelles assez singulières dont il est question ailleurs (1). On y entassait tellement de lourds encombrements, qu'il se pourrait que ses charpentes eussent été, en effet, gravement affectées par une succession interminable d'abus.

Quoi qu'il en soit, il est à jamais regrettable que l'on ait déshonoré Saint-Pierre de Minot de cette sorte de hangar, lourdaud et pattu qu'est le portail actuel ! Il est encore à noter que l'établissement de cette chose disgracieuse nécessita (?) la transformation de l'ancienne porte d'entrée, peu en harmonie avec ces étranges nouveautés ; et qu'on lui doit aussi l'aveuglement d'une grande partie du vitrail de façade !

* * *

Pendant longtemps, l'église de Minot fut le principal asile des habitants en temps de guerre et d'éminent péril. Même après l'édit du duc Jean qui permit, en 1408, aux membres de toute communauté de se *retraire* dans les châteaux dont ils dépendaient, certains sujets de Minot préférèrent souvent se réfugier dans leur église à la première alerte. Pendant les guerres civiles de la Ligue, les fenêtres basses, les portes, même les arcatures du parvis furent complètement murées, et l'église se trouva transformée en forteresse. Chaque habitant ayant eu soin de s'y enfermer avec sa famille et son mobilier le plus précieux, conserva, même après la paix, l'habitude de maintenir à l'intérieur de l'église ses coffres et une partie de son linge ou de ses grains. Ces étranges errements furent très difficiles à déraciner, comme le démontre une autre partie de cette histoire.

* * *

Tous les terrains voisins de l'église lui appartenaient : ils comprenaient, outre le cimetière actuel, le clos Hairon et le bureau de poste avec ses dépendances. Cet ensemble était entouré de voies que l'on parcourait processionnellement dans certaines occasions. En conséquence, le sentier abrupt appelé

(1) *Anciens curés de Minot*, M^e Jochim Ploche (affaire du parvis).

encore aujourd'hui la *ruelle de la procession*, longeait le cimetière, au midi, pour monter jusqu'à l'angle du clos Hairon et redescendre sur le chemin dit *de Grancey*. Celui-ci bornait, au nord, les possessions de l'église qui étaient limitées, à l'ouest, par la place commune.

Le presbytère et la grange des dîmes occupaient l'emplacement du bureau de poste. On distingue encore, dans la muraille du collatéral de droite, la porte, aujourd'hui murée, qui permettait au curé de communiquer directement avec son église.

Le cimetière, très étendu à l'origine, fut restreint aux dimensions actuelles par le curé J. Pióche, désireux de distraire de ce trop vaste terrain un clos dont il put tirer parti.

On a déjà vu que le cimetière contigu à l'église de Minot ne dut être mis en usage qu'après la consécration du sanctuaire, vers 1451. En temps d'épidémie, on conserva cependant l'habitude d'inhumer les contagieux dans une très minime portion de l'antique cimetière du Mont, sur les terrains où devait se dresser plus tard la *croix de mission*.

(A suivre.)

G. POTEY.

N. B. — Nous ne décrivons pas ici le retable du chœur de Minot, ainsi que les autels et les statues de l'église. Ces objets, hors-d'œuvre de valeur relative, se retrouveront à leur date dans le cours de l'*Histoire*, qui va suivre, de Saint-Pierre de Minot.

G. P.

LA PARENTÉ DIJONNAISE DE MARIE-ANNE BRIDEAU

En avril et mai 1906, la *Semaine religieuse* a fait appel aux chercheurs « pour arriver à quelque renseignement précis sur la parenté dijonnaise de la *sœur Saint-Louis* », une des Carmélites martyres de Compiègne, « dans le monde, Marie-Anne Brideau, née et baptisée à Belfort, et dont l'acte de baptême, du 7 décembre 1751, porte que son père était *dijonnais (divionensis)* ».

Les Brideau de Dijon étant originaires de Couchey, des

Son successeur, M. Claude Reuillet, qui avait été, lui aussi, incarcéré, et s'était évadé, ne demeura que trois années à Clomot. Il fut remplacé par M. Etienne Ponnelle, originaire d'Arnay, curé de Châteauneuf avant la Révolution, et qui eut également beaucoup à souffrir pendant la Terreur. La vénération des Clomotois pour M. E. Ponnelle fut telle, que, à sa mort (19 novembre 1825), on lui donna pour sépulture la tombe de M. Savezeau. Une même pierre recouvrit leurs restes (1), et l'on y grava, à la suite de leurs noms, ces mots si éloquents dans leur simplicité : « Tous deux confesseurs de la foi. »

Maurice CHEVALLIER.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MINOT

(Suite.)

III. — HISTOIRE

Les documents recueillis, n'ayant, la plupart du temps, aucun rapport précis les uns avec les autres, la rédaction d'une histoire suivie n'a pas été tentée. Une série d'alinéas présentera simplement, par ordre de date, les faits, classés en quatre périodes.

1^o ANTÉRIEUREMENT A 1641 (2)

— En 1321, l'église de Minot reçut en legs un ciboire d'argent, de la valeur de dix francs tournois, dû à la générosité de son ancien curé, Geoffroy de Diénay, décédé le 23 juin de cette même année (3).

(1) Au mois de décembre 1843, un orage fit choir la lourde croix du cimetière qui brisa cette tombe. Le 5 mars 1876, M. l'abbé François Millot mourut au presbytère de Clomot. On l'enterra tout à côté de l'endroit où reposaient MM. Savezeau et Ponnelle et, pour placer la nouvelle pierre tombale, on dispersa les morceaux de l'ancienne. Un seul fragment subsiste, qui porte la fin de l'inscription ; il est conservé dans le jardin du presbytère.

(2) Nos renseignements historiques les plus anciens datent du début du quatorzième siècle, mais 1641 est la date la plus reculée des pièces *encore existantes* des archives de la Fabrique de Minot.

(3) Notes de Courtépée, fonds Baudot, Bibl. de Dijon.

Le 9 octobre suivant mourait dame Isabelle de Vantoux, dont les dernières volontés gratifièrent Saint-Pierre de Minot d'une rente annuelle et perpétuelle de dix sols (1).

— En 1358, à la date du 9 août, marché aux termes duquel « Etienne Arnoul, de Saint-Broingt, prêtre, s'engage, moyennant vingt-huit florins de Florence à faire écrire, noter, enluminer et relier, pour l'église de Minot, un psautier comprenant les grandes litanies, toutes les hymnes de l'année avec le premier verset noté ; plus un bréviaire d'été, à l'usage du diocèse de Langres, contenant l'office depuis Pâques jusqu'au premier dimanche de l'Avent (2). »

— Sur la fin du quatorzième siècle, l'église de Minot fut sur le point d'être soustraite au patronage épiscopal de Langres, et de passer aux mains du chapitre de Grancey-le-Château.

A la suite des événements politiques, les chanoines de Grancey avaient gravement souffert dans leurs intérêts temporels, et leurs revenus se trouvaient notablement insuffisants. Dans le but d'atténuer ce dommage, les religieux adressèrent au pape Clément VII, résidant à Avignon, une requête suppliant l'autorité souveraine de bien vouloir leur accorder les trois principales églises de la région, Selongey, Gemeaux et Minot. Cette demande fut d'abord favorablement accueillie, comme l'atteste l'analyse qui suit d'une bulle d'Avignon, datée du 7 mai 1389 :

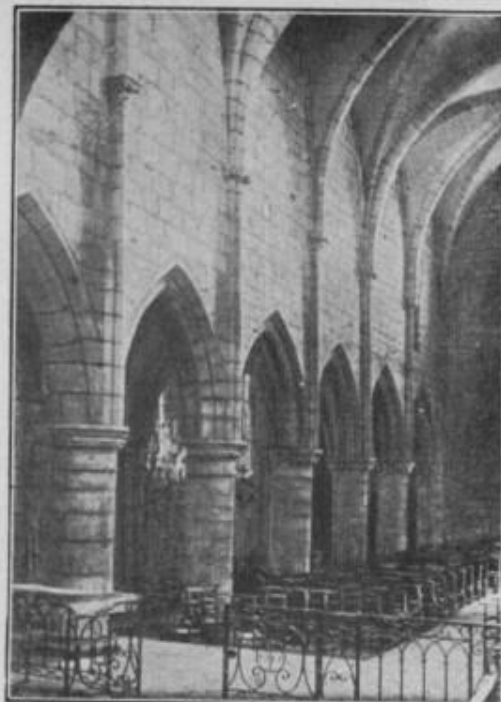
« Les guerres, la mortalité et les pestes ont tellement diminué les revenus du doyen et des chanoines de Grancey qu'il leur est impossible de vivre honorablement : en conséquence, lesdits doyen et chanoines nous ont prié humblement de vouloir bien leur donner les églises de Selongey, de Gemeaux et de Minot, situées, les deux premières, dans l'étendue de la terre de notre cher fils Eudes, seigneur de Grancey, et celle de Mignot à proximité de ladite terre. On nous assure que le patronage de ces églises appartient à des personnages ecclésiastiques, et que leur revenu ne dépasse pas

(1) Notes de Courtépée, fonds Baudot, Bibl. de Dijon.

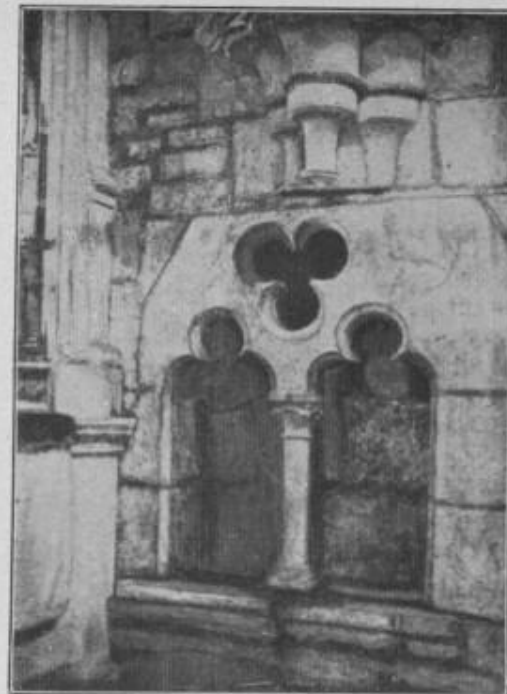
(2) Protocole de Constant, clerc, notaire de la cour de Langres (Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 11243, fol. 33 v°).



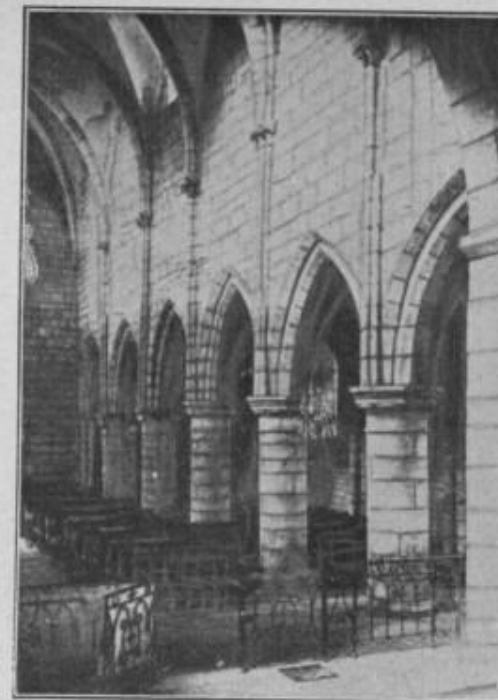
VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE



PILIERS, CÔTÉ DROIT, VUS DU CHŒUR



PISCINE



PILIERS, CÔTÉ GAUCHE, VUS DU CHŒUR

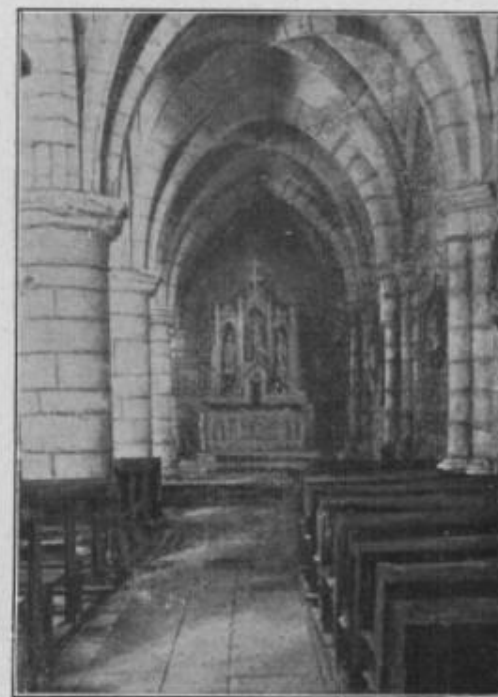


NEF COLLATÉRALE DE GAUCHE
(Sainte Vierge).



NEF PRINCIPALE VUE DE L'ENTRÉE

G. P.



NEF COLLATÉRALE DE DROITE
(Sainte Anne).

90 livres. Compatissant paternellement aux nécessités desdits doyen et chanoines, nous leur unissons les susdites églises paroissiales avec tous leurs revenus, droits et appartenances, dont ils pourront prendre possession lorsqu'elles seront vacantes, soit par la mort, soit par la cession des titulaires actuels, sans avoir besoin de la licence de l'évêque du lieu et de qui que ce soit. Toutefois, une partie du revenu de ces Eglises sera destinée à l'entretien du vicaire perpétuel qui y sera placé pour les desservir (1). »

Quoi qu'il en soit des termes du document, l'Eglise de Selongey seule fut obtenue par les chanoines de Grancey (2). Les patrons des deux autres firent valoir sans doute d'efficaces résistances, car Minot et Gemeaux ne changèrent point de collateurs (3).

— La date précise de la dédicace de Saint-Pierre de Minot remonte au 9 octobre 1451. Le prélat consécrateur fut Antoine Massorin, évêque de Sidon *in partibus*, et coadjuteur de l'évêque de Langres, Philippe de Vienne (4).

— Quarante années plus tard (14 décembre 1491), une bulle, donnée au nom de quatorze cardinaux, accordait cent jours d'indulgence plénière à ceux qui, s'étant confessés, feraient station à l'autel de la Conception de la Sainte Vierge, établi en l'église Saint-Pierre de Minot, savoir : au jour de la Conception, à la Nativité de saint Jean-Baptiste, à la fête de saint Pierreès Liens et à la fête de la Dédicace, depuis les premières vêpres aux secondes (5).

(1) Notes de feu M. l'abbé Moreaux (Arch. du château de Grancey).

(2) L'église de Selongey avait pour patron l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon (anciens pouillés).

(3) L'évêque de Langres était patron de Saint-Pierre de Minot. — L'église de Gemeaux appartenait à l'abbé de Saint-Etienne de Dijon (anciens pouillés).

(4) Notes de Courtépée, fonds Baudot, Bibl. de Dijon. — Antoine Massorin avait été prieur des frères prêcheurs de Dijon et inquisiteur de la foi en France (*Bulletin du diocèse*, mars-avril 1890, « L'ancien couvent des Dominicains de Dijon », par M. O. Langeron.)

(5) Même source. — Cette bulle fut jetée au feu de joie républicain du 10 août 1792, par le curé Lemer cier, avec tout l'ancien chartier de l'église. C'est aux notes de Courtépée que nous devons l'analyse et quelques textes de ces très intéressantes pièces si absurdement sacrifiées !

L'église de Minot ne possédait encore, vraisemblablement, que son maître-autel et l'autel de la Conception. Plusieurs autres furent consacrés, le premier jour d'avril 1494, par Jean de Genève, évêque d'Hebron *in partibus*, et coadjuteur de Jean VII d'Amboise, évêque de Langres. Ce furent les autels de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Nicolas. La cérémonie eut lieu en présence de Jehan de Faya et de Jehan Bocquenot, très probablement : le premier, curé, et le second, vicaire de l'église de Minot (1).

2° DE 1641 A LA RÉVOLUTION

A partir de 1641, le passé de Saint-Pierre de Minot est documenté de pièces intéressantes, formant une série ininterrompue (2).

— A la date du 28 novembre 1641, fut conclu un marché par lequel Pierre Michaut l'aîné, charpentier, demeurant en la métairie de Basinnerot (3), s'engageait à reconstruire la « charpenterie » de l'église de Minot. Pour cela, il devait « escarrir » cent « plots » de bois de chêne (4).

— Curieux inventaire des effets mobiliers de l'église, dressé le 8 mars 1649 par Jean Mairetet, greffier en la justice du lieu (5), « aux réquisitions et présences de Pierre Tupin et de Didier Bouchard, procureurs de Fabrique ; plus de Simon Bourceret et d'Etienne Hairon, ci-devant procureurs de ladite fabrique ».

Sous le titre « Argenterie » la pièce énumère : deux calices d'argent avec leurs patènes ; un ciboire d'argent ; une « lunette

(1) Une partie de ces autels a disparu, avec d'autres dont nous ignorons la date d'érection, et qui étaient dédiés à sainte Reine et à saint Sébastien. — Deux d'entre eux furent enlevés sur l'ordonnance de Monseigneur de Langres en 1648 (notes de Courtépée).

(2) Archives de la Fabrique (A. F.), maintenant aux Archives départementales. — Archives communales de Minot (A. C.), Délibérations, etc.

(3) Le lieu dit existe encore, mais la métairie n'a point laissé de traces. S'agirait-il de la ferme actuelle du Petit-Lourosse ? Ou d'une exploitation aujourd'hui totalement disparue, dont les habitations auraient subsisté au Vaux-Belley ? Quelques vagues traditions porteraient à adopter cette dernière hypothèse.

(4) A. F.

(5) Futur notaire et père de la dernière famille seigneuriale.

ou soleil » d'argent pour porter le Saint-Sacrement à la procession ; un reliquaire d'argent dont le pied est en cuivre argenté

La liste des « Objets d'étain » comprend : « un viel calice d'étain dont on ne se sert ; deux paires de chopinettes d'étain, l'une neuve, l'autre « vielle » ; une croix ; vaisseaux des saintes onctions ; bassin pour le saint baptême.

Les « Meubles de cuivre et d'airain » sont les suivants : une grande croix de cuivre dorée et fleuronnée ; une vieille croix d'airain ; deux reliquaires d'airain argenté ; douze chandeliers de cuivre et d'airain ; deux lampes d'airain suspendues l'une devant le maître-autel, l'autre devant le crucifix ; deux encensoirs de cuivre, l'un neuf, l'autre « vieil » ; un ciboire d'airain ; une cloche en métal pour accompagner le Saint-Sacrement ; un timbre à 7 ou 8 clochettes en métal ; un bénitier de métal à l'entrée de l'église ; un bénitier portatif de cuivre ; la poêle des fonts baptismaux ; un falot de fer-blanc propre à porter devant le Saint-Sacrement.

Suit l'énumération des ornements sacerdotaux, lesquels comprennent : quatre chapes, dont deux rouges, une blanche et une bleue ; dix-neuf ornements complets plus ou moins vieux ; des surplis, des aubes avec leurs « courdons », des nappes d'autel en grande quantité. Puis une bannière de damas rouge, portant : d'un côté, l'image de Notre-Dame, de l'autre, celle des saints Pierre et Paul ; d'autres vieilles bannières ; des draps de morts ; six écharpes, dont une de couleur « rose sèche », deux autres « tirant sur l'Ysabelle » ; des devants d'autel de toutes nuances, portant en brochure les figures de plusieurs saints, etc.

Enfin la liste des « meubles » de l'église se termine par les nombreux livres liturgiques, dont plusieurs « manuscrits et notés à l'antique ». Chaque détail est enregistré minutieusement : un des livres n'a de « couverture que d'un côté » ; l'autre a telle page endommagée ; deux missels anciens portent en lettres d'or le nom d' « Hugues Jarrenel ».

Quelques annotations furent ajoutées à cet inventaire quand le curé J. Pioche eut fait place, en 1691, à son neveu et succes-

seur Nicolas Pioche. Il est spécifié, dans ces notes, que les « chopinètes d'étain » ont été remplacées par des « burettes en argent » ; puis qu'un calice en cuivre doré, un ciboire en argent et une custode « en forme de boîte », également en argent, ont été ajoutés récemment aux objets détaillés en 1649. En revanche, une partie des « meubles » d'airain, dont l'emploi avait sans doute paru inutile, ont été jetés dans la fonte des « deux grosses cloches (1) ».

Pour en finir avec les inventaires mobiliers, il est préférable de signaler ici un document du même genre, rédigé en 1699, et qui ajoute de nouvelles richesses aux « meubles d'église » précédemment dénombrés. De très beaux ornements, de toutes couleurs, ont remplacé les anciens spécimens cités ; les diverses séries renferment, en augmentation : plusieurs paires de « tuniques pour diacres et sous-diacres ; deux grands tapis servant de *Pantes* et qu'on suspendait des deux côtés du grand autel, quand on parait de rouge » ; enfin un dais processionnel et un tableau ovale, ces deux derniers articles provenant des libéralités de feu M. de Longueval (2).

— Par délibération du 15 octobre 1690, les habitants de Minot décident l'acquisition, à leurs frais, d'un tabernacle dont le prix est arrêté à « six vingt livrés ».

— Dans le cours de l'année suivante, fut commencée l'édification du retable en boiserie qui occupe encore le fond du chœur de l'église de Minot. L'auteur en fut M^e Noël Liverny, sculpteur châillonnais, qui reçut de la communauté, en paiement de son ouvrage, la somme de 397 livres 12 sols. Le dernier versement eut lieu le 18 octobre 1693 ; mais il ne faisait pas, semble-t-il, le compte du sculpteur ; celui-ci réclama à la communauté de Minot une somme supplémentaire qu'il ne put obtenir. On lui objecta que son œuvre n'était pas « parachevée », et que, du reste, comme tous les

(1) Ces derniers détails peuvent faire supposer que le clocher de Saint-Pierre de Minot contenait plus de deux cloches, et que les deux grosses auraient été fondues sur la fin du dix-septième siècle.

(2) Seigneur de Minot de 1636 ou, plus définitivement, de 1653 à 1661. (V. *Histoire seigneuriale*.) Le tableau en question occupa plus tard le centre du retable du chœur (A. F.).

entrepreneurs du monde, il avait dépassé son devis sans y être autorisé (1).

Ce retable, de style assez indécis (2), est réellement remarquable : il forme une sorte de portique orné de quatre colonnes torses et couronné de frises et de corniches de bel effet. Dans la partie creuse des spirales de ces colonnes serpentent des sarments de vigne sculptés en relief ; les chapiteaux, de genre composite, sont élégants et bien fouillés.

Dans l'intervalle des colonnes du milieu est le maître-autel. Entre les deux colonnes, plus rapprochées, de gauche est la statue de saint Pierre, à laquelle fait pendant celle de saint Paul, placée dans l'entre-colonnement de droite. Le reste des boiseries est orné d'encadrements, de bouquets, de guirlandes du même genre que l'ensemble de l'ouvrage.

Si l'on considère le ton général de son style, aussi bien que ses détails, on constatera que le retable de Minot est peu en harmonie avec le monument qu'il fut destiné à décorer. Néanmoins l'œuvre ne manque pas de mérite, et sa disparition serait réellement regrettable (3).

— Les statues et les vases enflammés que l'on voit encore juchés sur le haut des colonnes du retable, de même que les pyramidions des extrémités de la boiserie, furent l'œuvre d'un sculpteur dijonnais, le sieur Robert François. Cet artiste exécuta également le tabernacle qui surmonte actuellement le maître-autel, ainsi que quatre chandeliers de bois dont quelques débris doivent encore exister.

Ces différentes œuvres furent confectionnées aux frais de M. Denis Mairetet, premier seigneur du nom : le travail, commencé en juillet 1698, se termina au mois de mai de l'année suivante.

Robert François fut aussi chargé de peindre le retable en

(1) A. C.

(2) Réminiscences grecques, chargées de motifs Renaissance (?). — Noël Liverny a confectionné un retable de même genre pour l'église de Belan-sur-Ource.

(3) On peut s'inspirer, à ce sujet, des réflexions et des conseils de M. de Caumont. (*Abécédairé d'archéologie* : architecture religieuse, style de la Renaissance : ère moderne, p. 788, 789, 790.)

entier, ainsi que ses diverses œuvres, « en blanc avec des filets dorés ». Le tout revint au seigneur de Minot à 330 livres (1).

— Il est bon de transcrire ici fidèlement un précieux procès-verbal concernant les reliques que possédait alors Saint-Pierre de Minot.

« Les reliquaires de l'église ont été ouverts ce jourd'hui 28 octobre 1700, par moi curé dudit lieu, soussigné, présence de M^e Nicolas Mortier, greffier en la justice de Mignot, aussi soussigné, et les reliques suivantes s'y sont trouvées :

» Dans le reliquaire d'argent, dont on se sert ordinairement pour la procession, il y a deux ossements avec un petit sachet sans aucune inscription et quatre autres petits sachets inscrits, savoir : le premier, *Relique de saint Mathieu, apôtre* ; le second, *Relique de saint Martin, évêque de Tours* ; le troisième, *Relique de saint Georges, martyr* ; le quatrième, *de saint Antoine, abbé*.

» Dans le second reliquaire se trouve un os marqué *Relique de saint Adrien*, et un petit sachet inscrit *Relique de saint Valère, martyr*. Tous lesquels sachets ont été tirés, partie de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, partie de celle de Saint-Geosmes, près de Langres.

» Dans le reliquaire « carré » long sont deux ossements et un morceau de bois sans inscription, avec un petit sachet marqué : *Relique de saint Melesippe, martyr*.

» La boîte qui était autrefois dans le sépulcre du maître-autel renferme une petite relique de saint Barthélemy et plusieurs autres qu'on ne connaît pas.

» Signé : PIOCHE et MORTIER (2). »

(1) Arch. seigneuriales. — Le marché passé avec l'artiste démontre que le maître-autel était alors en boiserie. Les mutilations subies du fait de la Révolution, et certaines restaurations peut-être pires, ont totalement disqualifié les « anges de belle attitude » créés par le ciseau de Robert François, et que l'on ne saurait reconnaître dans les personnages actuels du haut du retable — L'on doit attribuer à une époque peu postérieure les statues de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que très le beau Christ, presque grandeur nature, qui décore le haut de l'arc triomphal. Ces œuvres sont d'excellente exécution.

(2) Notes de Courtépée, fonds Baudot, Bibl. de Dijon. — Les signataires

— Dans le cours de l'année 1705, l'église de Minot bénéficia d'une somme de 200 livres que lui avait léguée un enfant du pays, Nicolas Goussainville, capitaine d'artillerie, mort « au camp devant Chivas (1) ». Sous le titre de « Testament militaire », les dernières volontés de l'officier furent rédigées le 14 juillet 1705, par M^e Antoine Rosset, aumônier d'artillerie, en présence et avec le témoignage de ses amis, tous capitaines brevetés, les sieurs J.-B. Chameroy, Thomas Roger, Nicolas de Souilland, Cl. Amyot, P. Chastillon et François Plivard.

Nicolas Goussainville avait également pensé à Baigneux, où avait été béni son mariage avec demoiselle Jeanne Guennepin ; aussi légua-t-il à l'église de ce bourg une somme de 500 livres destinée, comme le don fait à Saint-Pierre de Minot, à des prières pour le repos de son âme (2).

— Le 6 septembre 1719, visite de l'église de Minot par M. J. Bôuhier, « archidiacre, vicaire général de Langres », et futur évêque de Dijon (3).

— A partir de 1731, Saint-Pierre de Minot, qui n'avait été antérieurement qu'une des paroisses les plus importantes du doyenné de Grancey-le-Château, devint lui-même le chef-

ont-ils omis, par inadvertance, deux autres reliquaires dont il est fait mention dans un inventaire de 1813 : « Arr. 19. — Deux reliquaires ovales où étaient renfermées, avant la Révolution, les reliques des saints apôtres, saint Pierre et saint Paul » ? Ou faut-il supposer que ces précieuses reliques avaient été obtenues par Saint-Pierre de Minot à une époque ultérieure ?

(1) Chivâsso (Italie), au nord du confluent du Pô et de l'Orco. Le siège de Chivas suivit celui de Verrue, et précéda les fameuses et meurtrières batailles de l'Adda.

(2) Les autres dispositions du pauvre capitaine partageaient le surplus de son avoir entre ses proches, ses amis et ses serviteurs. Plus tard, en 1738, d'actives correspondances furent échangées entre les curés de Minot et de Baigneux à l'occasion de droits réclamés par le fisc, pour « l'amortissement du legs Goussainville » ! De graves menaces furent adressées aux deux Fabriques, qui réussirent à établir que les sommes léguées avaient servi à la célébration, une fois pour toutes, de cérémonies religieuses, et qu'elles n'avaient point été immobilisées sous forme de « capital productif de revenu ». — Une note adressée, à cette occasion, par M. Drap, curé de Baigneux, au curé de Minot, M. Nicolas Pioche, contient cet adage que nous recommandons aux réflexions de MM. les fiscaux de toute époque : « Vexatio dat intellectum ! »

(3) Etats religieux de la paroisse.

lieu d'un nouveau doyenné, subdivision de l'archidiaconé de Saint-Seine, et fait partie du diocèse de Dijon récemment créé.

— En 1743, Saint-Pierre de Minot est favorisé d'un legs de 300 livres, destiné à l'achat « des ornements nécessaires », à raison des dernières volontés de M. Denis Mairtet, premier seigneur du nom, décédé le 19 janvier de cette même année (1).

— A l'occasion de réparations urgentes que réclamaient les édifices communaux, l'architecte châillonnais Pierre Léger, « expert nommé par Tranchant, subdélégué de M. l'intendant de Bourgogne », fut chargé d'examiner l'église de Minot, ce qu'il fit le 3 mai 1749.

Après être entré à l'intérieur de Saint-Pierre, « et y avoir adoré le Saint-Sacrement », l'architecte reconnut le mauvais état de l'ancien parvis, dont la charpente et la toiture menaçaient ruine, et qui d'ailleurs exigeait un entretien continu et dispendieux (?).

Conséquemment Pierre Léger déclare, dans son devis, qu'il faut sacrifier le parvis et le remplacer par un portail en maçonnerie, dont la façade ouverte serait ornée de deux piliers toscans, et surmonté d'un fronton triangulaire. Les intervalles servant d'entrée seraient munis de barrières-balustrades en bois, que l'on peindrait de la fameuse « couleur olive », alors à la mode. Le surplus de l'emplacement de l'ancien parvis serait clôturé et servirait aux sépultures des petits enfants.

Ce projet, qu'on ne réalisa point alors, devait être repris trente-cinq années plus tard par Guillemot, sauf quelques modifications dues aux manies dont cet architecte était coutumier. Pour l'instant, le manque relatif de ressources, peut-être le regret d'une destruction que certains regardaient comme blâmable, retardèrent la démolition du vieux parvis ogival. Mais le devis de Pierre Léger contenait la condamna-

(1) Archives seigneuriales. — On ne sait à quoi furent employées les 300 livres. Une tradition incertaine ferait supposer qu'elles servaient à l'acquisition du maître-autel en marbre bigarré qui existe encore (?).

tion à mort du monument dont les goûts nouveaux n'appréciaient plus le mérite (1).

— M^{sr} Claude Bouhier, deuxième évêque de Dijon, honore Saint-Pierre de Minot d'une visite pastorale, le 9 septembre 1750 (2).

— M^{me} de Thoire, née Françoise Mairtet, de Minot, décédée en 1758, avait laissé par testament à l'église de son pays natal une somme de 300 livres, qui fut utilisée à l'acquisition d'ornements ou à un embellissement du sanctuaire (3).

— La plus grosse des deux cloches dont il a été question lors des inventaires du dix-septième siècle, fut refondue, à proximité de l'église de Minot, dans la nuit du 17 au 18 mai 1766. L'attestation de M. Couturier, alors curé, lui attribue un poids de 2,140 livres (4).

— M^{sr} Claude-Marc-Antoine d'Apchon, troisième évêque de Dijon, inscrit, à la date du 9 mai 1767, la mention de son passage et de sa visite canonique à Minot, sur les registres paroissiaux (5).

— Tout à la veille de la Révolution, fut construit le disgracieux portail actuel, qui provoqua la disparition du parvis du treizième siècle, et dont l'architecte Guillemot fut l'auteur. Les entrepreneurs qui l'édifièrent furent les sieurs Ouvrard et de Saint-Rat (6). L'œuvre, commencée en 1787, s'acheva dans le cours de l'année suivante. Un marché passé entre les entrepreneurs et Laurent Panon, d'Aignay-le-Duc, astreignait ce dernier à repeindre et à redorer le retable ; puis à décorer les autels latéraux de l'église de Minot d'une « cou-

(1) A. C.

(2) Etats religieux.

(3) Arch. seigneuriales. — La même tradition, à laquelle il a déjà été fait allusion, prétend que le legs de M^{me} de Thoire permit à la Fabrique de surmonter le maître-autel de marbre d'un gradin et d'un tabernacle en marbre rouge, qui furent d'ailleurs détruits sous la Révolution.

(4) Etats religieux.

(5) *Idem*.

(6) Constructeurs, à la même époque, du presbytère actuel. — On leur doit aussi les bâtiments sans caractère qui remplacèrent les ruines de l'ancien et curieux château de Barjon.

leur de pierre », qui partageait alors la faveur universelle avec la « couleur olive ».

3° PENDANT LA RÉVOLUTION

Quand survint la période révolutionnaire, l'église de Minot fut le théâtre de scènes de plus en plus singulières. Sous prétexte de patriotisme, de serments civiques, le sanctuaire fut envahi par une foule enfiévrée. L'élément civil y imposa des fêtes profanes, qui devaient bientôt s'y multiplier, après avoir fait totalement disparaître les cérémonies catholiques.

— Le premier fait marquant du nouvel état d'esprit se manifesta le 16 janvier 1791, à l'occasion du serment à la constitution civile du clergé, prêté par le curé Lemer cier, en présence des autorités locales (1).

— Le 28 avril suivant, le curé de Minot lisait en chaire la première lettre pastorale de l'évêque du département, M. Vol-fius.

(A suivre.)

G. POTÉY.

(1) Dès le 10 avril 1790, la bénédiction des drapeaux de la garde nationale avait déjà été l'occasion d'une pompeuse cérémonie, mais sous une forme incontestablement respectueuse de la religion catholique. Pour tous les incidents où fut intéressée l'initiative personnelle du curé de Minot, se reporter aux *Anciens curés de Minot* (M. Lemer cier).



Le Gérant : CH. SCHILLING.

IMP. JOBARD, DIJON.

BULLETIN**D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE & D'ART RELIGIEUX****DU DIOCÈSE DE DIJON.**

SOMMAIRE

L'église Saint-Pierre de Minot (suite) (G. POTEY). — *Glanures étymologiques parmi les noms de lieux habités de la Côte-d'Or* (4^e série). (F. PAJOT). — *Cahier de doléances de la commune de Daix en 1789*. (E. REMY). — *Bernard de Saintes à Dijon*. (P.-L. MORIZOT). — Bibliographie.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MINOT

(Suite.)

— Le 2 juin, les deux marguilliers, Nicolas Bollet et Jean-Baptiste Noirot, depuis fort longtemps employés à l'église paroissiale, voulurent « se mettre en règle par un écrit ». Ils convinrent, *avec la municipalité*, de s'acquitter des obligations suivantes :

« Servir à l'église selon leurs devoirs ; la tenir propre et en enlever les araignées ; *allumer* les cierges et les *éteindre*, quand il conviendra ; faire les quêtes pour la Fabrique ; distribuer le pain bénit ; allumer les cierges des habitants pour la bénédiction du Saint-Sacrement ; sonner l'*Angelus* soir et matin et à midi exactement ; carillonner les veilles de fête à midi et le soir, à l'*Angelus* ; carillonner aux premiers coups de la messe et des vêpres des dites fêtes ; sonner les trois coups de la messe et des vêpres exactement, à une demi-heure d'intervalle : le premier avec la grosse cloche, le second avec la petite, et le dernier avec les deux ensemble ; tinter la Passion ; sonner l'eau bénite ; sonner les deux cloches pendant les processions ; graisser les cloches à leurs frais ; veiller à la conservation des cordes, etc. »

Le tout moyennant 96 livres de salaire annuel.

A partir de ce moment, l'église de Minot subit des profanations de plus en plus désolantes. Les plus grotesques cabotinnages civiques s'y étalèrent en maîtres. Le moment était proche où Saint-Pierre allait être dépouillé sans miséricorde de ses richesses et de ses moindres emblèmes sacrés.

Il faut suivre désormais par ordre chronologique les faits révolutionnaires accomplis aux dépens de la vieille église (1).

— 10 août 1792. — Le curé Lemercier livre à la municipalité, pour être brûlés dans un feu de joie allumé sur la place voisine, tous les anciens titres de l'église et de la Fabrique, non seulement les documents ayant trait aux dîmes et aux droits paroissiaux, mais encore les pièces d'intérêt purement historique (2).

— 4 novembre 1792. — MM. Lemercier, curé, Sirurguet, maire, et Chauvot Nicolas, greffier et fabricant, font l'inventaire des objets en argenterie qui se trouvent à l'église paroissiale. Ceux de ces objets qui passent pour ne pas être nécessaires au culte sont les suivants : « Art. 1^{er}. — Deux burettes d'argent pesant 6 onces et demie ou un quart. Art. 2. — Un plat d'argent pesant 9 onces et demie ou un quart. Art. 3. — Une croix d'argent pesant 12 onces et demie. »

Ces différents objets furent enlevés quelques jours après : le pillage était commencé.

— 16 frimaire an II (6 décembre 1793). — La presque totalité de l'argenterie de l'église, qui était censée précédemment nécessaire au culte, est remise à un commissaire du département. Le procès-verbal de remise fait constater que cet individu emporta « quatre calices et leurs patènes ; une coupe de calice ; un ostensor ; un ciboire » ; en tout un poids d'argent évalué à 11 marcs.

— 25 nivôse (14 janvier 1794). — La municipalité reçoit

(1) Pour tout ce qui va suivre : A. C., Délibérations.

(2) Ce même feu de joie consuma les minutes de caractère féodal du notaire Massenot, ainsi que les papiers communaux relatifs aux droits seigneuriaux.

l'ordre de faire descendre du beffroi de l'église une des deux grosses cloches, qui fut livrée ultérieurement à un autre commissaire.

— 4 pluviôse (23 janvier 1794). — Ordre d'avoir à abattre les croix des pignons de l'église ainsi que celle du clocher. Un fanatique de l'époque reçoit 10 livres pour l'exécution de cette besogne.

— 21 pluviôse (9 février 1794). — Inventaire des objets métalliques ci-devant employés au culte. Sont énumérés : des croix processionnelles, des bénitiers, des encensoirs, des chandeliers dorés et argentés, et enfin trois balustrades en fer. Ces différents objets furent expédiés à Dijon peu de temps après.

— 16 ventôse (6 mars 1794). — Ce qui restait à l'église de Minot d'effets mobiliers, comprenant la lingerie et les ornements sacerdotaux, est enlevé pour être vendu « au profit de la nation ».

Cette fois il ne resta plus dans le vieux temple dépouillé que quelques statues, auxquelles on n'avait pas encore songé. Il ne fallut pas longtemps pour les arracher de leurs socles !

En haut du retable et dans une niche boisée dominait une vieille statue de pierre figurant le *Père éternel* ; sa main droite avait l'attitude de la bénédiction, pendant que sa gauche portait un globe surmonté d'une croix (1). Un nœud coulant passé au cou de la statue l'attira violemment sur les pavés, en lui faisant briser, dans sa chute, le tabernacle, le gradin et la corniche supérieure en marbre rouge du maître-autel (2).

Les autres images qui peuplaient l'église furent mutilées : celles qui étaient en bois furent fendues à coups de hache et brûlées sous les chaudières des salpêtriers. Cependant quelques-unes furent enlevées nuitamment par des personnes

(1) Les débris de cette statue gisent encore dans le chemin de ronde qui entoure l'église, au nord.

(2) Tabernacle et gradin ont été depuis remplacés par les mêmes objets en boiserie auxquels ils avaient succédé, et qu'on répara suffisamment. Quant à la corniche, elle ne fut jamais réinstallée. Un simple fac-similé en bois peint en tient lieu entre les deux corniches latérales, en marbre, restées intactes.

pieuses, qui les cachèrent dans l'obscurité de leurs greniers, pour les rapporter à Saint-Pierre, après l'apaisement de la tempête (1).

Le vénérable sanctuaire n'avait plus rien de chrétien : qu'allait-on en faire ?

— 30 ventôse (20 mars 1794). — Le citoyen Bourceret, maire de la commune de Minot, propose à ses concitoyens de convertir la ci-devant église en « temple décadaire », qui servira, en même temps, de lieu d'assemblée pour les réunions primaires et où se célébreront des fêtes patriotiques en l'honneur de la Raison « si longtemps méconnue ». Au cours de ces cérémonies, on chantera des hymnes républicaines, qui alterneront avec la lecture du Bulletin des lois et de la Déclaration des droits de l'homme.

Cette proposition est accueillie avec un enthousiasme indescriptible. La délibération prise à ce sujet contient le charabia suivant :

« En renonçant au culte que les ci-devant prêtres nous ont montré, ils (les citoyens) ne veulent avoir pour maxime que celui des lois que la Convention nationale leur a dicté, qui est la Raison, c'est-à-dire de vivre en véritables républicains abjurant à toutes les erreurs de la catholicité (*sic*) (2). »

Les profanateurs de l'église, d'abord timides, n'eurent bientôt plus aucune retenue : on dansa sur ces vieux pavés qui, depuis tant de siècles, n'avaient été foulés que par des pas respectueux. Une mégère plus exaltée que ses pareilles osa même conduire son bétail jusqu'au pied du maître-autel qu'elle salit de nauséabondes ordures : les horribles souffrances qui précédèrent la mort de la malheureuse sacrilège, parurent à tout le pays n'être que la juste punition de son impiété !

(1) Une maison particulière possède une Vierge assise, avec l'Enfant Jésus sur ses genoux, et qui fut ainsi sauvée ! D'après M. Suisse, cette statuette remonterait à la fin du treizième siècle.

(2) Ce singulier texte a été biffé sur le registre, en conséquence d'une délibération du 17 messidor an III (5 juillet 1795). Mais il a été rayé d'une façon si légère qu'on peut le lire très distinctement.

* * *

On entendait raconter merveilles des fêtes civiques d'Aignay, que relevaient parfois les périodes ronflantes du citoyen Frochot. Minot voulut naturellement, à raison de sa nouvelle dignité de chef-lieu de canton, se distinguer aussi par des cérémonies patriotiques et avoir ses orateurs.

Des fêtes ridiculement pompeuses, des « services républicains » en l'honneur des citoyens morts pour la patrie, furent célébrés dans la vieille nef, qui retentit bientôt sous les bruyants échos d'hymnes consacrées à une nouvelle déité.

Il s'était rencontré, parmi les filles du village, une jeune personne de traits assez réguliers, qui fut choisie à titre d'« incarnation de la Raison ». Elle eut pour trône, par les temps pluvieux, un tabouret dressé à la place du tabernacle de l'ancien maître-autel, devenu « autel de la patrie ». Quand il faisait beau, on la juchait en haut d'un échafaudage de tables, qu'on dressait sous la rangée des tilleuls voisins du temple décadaire. La pauvre Raison, vêtue de blanc, enrubannée de banderolles tricolores, humait assez gentiment l'encens que ses adorateurs, par les mains du citoyen-maire, faisaient fumer, sous son nez retroussé, dans une manière de tasse de fer-blanc (1).

Chaque décadi, les citoyens et citoyennes de Minot se pressaient autour de l'autel de la patrie, avec d'autant plus d'exactitude que la moindre tiédeur aurait désigné les insouciants aux dénonciations et aux fureurs des exaltés !

Le premier moment d'entraînement (ou de frayeur) passé, on put constater que les gens de Minot devenaient moins fervents, moins enthousiastes ! Il est évident qu'à part le piquant de la déesse, la lecture des Droits de l'homme et du Bulletin des lois manquait totalement d'attraction... Il fallait assurément une certaine dose de vertu pour se résigner à écouter patiemment, sans le moindre bâillement, pendant près de deux heures, ces lectures fastidieuses, rendues grotesques par l'accent nasillard et traînant du greffier municipal,

(1) Traditions de famille.

ou émaillées des « cuirs » phénoménaux du citoyen-maire !

On apprit au département que Minot s'attiédissait : aussi le comité révolutionnaire de Dijon adressa-t-il à la municipalité une lettre menaçante, datée du 2 nivôse an III (22 décembre 1794). Cette effrayante missive accusait les citoyens de Minot « de torpeur » et d'« insouciance », et leur ordonnait d'avoir à se réunir chaque décadi, de 10 heures du matin à midi, sous la présidence du maire « orné des couleurs nationales », faute de quoi, ils s'exposeraient à des sanctions plus graves que des remontrances.

* * *

Pas d'incidents intéressants connus, au sujet de l'église de Minot pendant cinq années. Il est probable que Saint-Pierre continua de servir régulièrement de théâtre aux exhibitions révolutionnaires, aux décadis, aux manifestations empanachées, civiles ou militaires. En tout cas, le mutisme des pièces municipales prouverait qu'il ne s'y passa, durant ce laps de temps, aucun événement extraordinaire.

— Le 30 fructidor an VII (16 septembre 1799), la municipalité de Minot se réunit, par ordre supérieur, afin de décider la célébration d'une grande fête anniversaire en l'honneur de la fondation de la république française. Il est convenu, en outre, qu'on inaugurera à cette occasion, sur l'autel de la patrie, une pyramide, sur la face antérieure de laquelle sera gravée une sentence patriotique. Enfin la cérémonie sera solennisée par le renouvellement du serment des fonctionnaires.

Naturellement, la fête annoncée eut lieu le premier vendémiaire suivant (23 septembre 1799). La pyramide projetée fut érigée sur l'« autel de la patrie » : elle fut ornée de l'inscription suivante : « Paix à l'homme de bien, à l'observateur des lois (1). »

Cette fête se renouvela un an après, toujours par ordre supérieur : la pièce qui formula cette injonction portait,

(1) Cette fête avait dû se célébrer dans le cours de quelques années précédentes, quoique aucune trace n'en soit restée dans les Archives communales.

parmi ses considérants, que les citoyens de Minot devaient célébrer la république - « plus encore par attachement que par devoir ».

Le culte catholique reprit officiellement possession de l'église profanée dix-huit mois après cette époque : on trouve, en effet, à la date du 26 pluviôse an X (15 février 1802), un marché passé entre la municipalité et le sieur Bollet, recteur d'école, qui s'engage, entre autres choses, « à chanter les offices comme par le passé ».

Le même jour, un autre marché fut également arrêté avec J.-B. Noirost, qui s'engagea de son côté à donner les points du jour et « à servir aux cérémonies du culte, les dimanches et fêtes ».

4° APRÈS LA RÉVOLUTION

Il ne restait plus dans l'église dépouillée que ses quatre murs nus et souillés. La municipalité fut obligée, à la restauration du culte, de procurer les choses les plus nécessaires, ce à quoi d'ailleurs contribuèrent plusieurs personnes pieuses de la paroisse (1).

— Une délibération fut prise, le 9 vendémiaire an XII (2 octobre 1803), dans le but de charger le citoyen Nicolas, adjoint de la commune de Minot, d'acheter toute une liste d'objets que le rétablissement du culte exigeait impérieusement.

En conséquence, on fit l'acquisition d'un calice, de deux burettes d'étain, d'un ornement de chaque couleur, avec les aubes et rochets nécessaires; on se procura également une croix processionnelle, un encensoir et sa navette, un dais, une étole de chaque couleur, des portatifs pour les onctions, enfin des livres de chant romain, graduels, antiphonaires et vespéraux, avec un bonnet carré pour l'officiant (2).

(1) Après la Terreur et avant le rétablissement du culte catholique, on fit usage de vases sacrés en *fer-blanc* d'assez bon style, dont quelques curieux specimens ont été conservés.

(2) L'ex-seigneur participa aux débours en versant au citoyen Nicolas une somme de 204 francs. La quittance relative à ce don spécifie que, sur les dits

Le culte catholique était désormais rentré officiellement en possession de Saint-Pierre de Minot.

— La cloche qui était restée au beffroi de l'église était de grandes dimensions (1). Elle fut refondue en 1811, tout à côté du portail, près de l'entrée du cimetière. On y ajouta assez de métal pour obtenir deux nouvelles cloches. La plus grosse des deux existe encore : elle eut pour parrain Pierre-Daniel-Cécile Massenot, fils du notaire défunt ; et pour marraine Marie-Jeanne Joly. La plus petite, qui a été refondue récemment, eut alors pour parrain le fils de l'adjoint, Nicolas Nicolas. La marraine fut Claudine Ménétrier (2).

— A partir de ce moment, une foule de dons particuliers et de fondations vinrent en aide à la fabrique et à la municipalité, pour rendre à l'église Saint-Pierre de Minot une partie de son ancienne splendeur.

— La fabrique put acquérir, en 1812, grâce à une libéralité particulière, un très beau calice en vermeil provenant de M^{sr} d'Apchon, un des anciens évêques de Dijon (3).

— En 1820, le maître-autel s'orna de six énormes chandeliers de cuivre argenté et d'une croix de même dimension, qui furent soldés par les fonds fabriciens (4).

— La mission de 1824 a laissé à Minot de curieux souvenirs qui font l'objet d'un récit à part (5). Elle eut pour ardent prédicateur le Père Gaillet, qui évangélisa le village des premiers jours de mai à la mi-juillet, pendant l'intérim qui

204 francs, il y a « deux écus de six livres beaucoup altérés » (7 fructidor an XII-25 août 1804).

(1) Elle devait peser, a-t-on remarqué précédemment, 2,140 livres.

(2) Le baptême des cloches eut lieu le 26 juin 1811. Le fondeur fut un sieur Cochois, associé des sieurs Jaquot et Bollée, résidant à Champigneules (Haute-Marne). La commune de Minot paya une somme de 1,802 fr. 35, tant pour la fonte elle-même que pour le « métal » fourni.

(3) Ce calice porte, gravées en dessous de son pied, les armoiries de deux évêques de Dijon à qui, sans doute, il avait successivement appartenu, celles de M^{sr} Cl. Bouhier et celles de M^{sr} d'Apchon.

Ce dernier avait fait présent du vase sacré en 1783 (année de sa mort à l'archevêché d'Auch) à son aumônier, l'abbé Genret. C'est des héritiers de M. Genret, décédé curé de Benneville, que le calice fut acquis par la Fabrique de Minot, moyennant 600 francs.

(4) Cette superbe garniture coûta 1,200 francs.

(5) *Histoire manuscrite de Minot* (mission de 1824).

sépara le départ de M. le curé Bony de l'arrivée de l'abbé Chané.

— Petit à petit, le mobilier liturgique un peu sommaire, des débuts, s'accrut et s'embellit. La municipalité de Minot prit une très grande part à la dépense; elle paya, en 1825, une somme de 1,550 francs, destinée à l'acquisition de vases sacrés, d'un ostensor et de divers objets de métal argenté (1). Une autre quittance de la même année fit encore solder à la caisse communale toute une fourniture d'ornements sacerdotaux, chapes, chasubles, dais et linge de toutes sortes, dont la note s'éleva à 3,150 francs (2).

— En 1856, Saint-Pierre de Minot eut besoin de réparations intérieures assez urgentes. M. Bernard, architecte à Châtillon, en dressa le devis, qui comportait l'enlèvement du retable de 1693 et la réouverture des trois fenêtres du fond du chœur. La commune préféra maintenir les choses en l'état, et l'on se contenta de repeindre et de redoier une fois de plus les vieilles boiseries dont la conservation recueillit l'approbation universelle (3).

— Depuis cette époque, les deux autels latéraux anciens ont fait place à deux autels en pierre tendre, que leur trop grande fragilité a voués à de fréquents dégâts. Celui de la Sainte Vierge a été payé par la commune; l'autre provient d'une générosité des demoiselles Hiron (4).

— La plus petite des cloches rétablies après la Révolution s'étant fêlée, la municipalité la fit refondre dans les ateliers de M. Richebourg, à Arbot (Haute-Marne). Le baptême de la nouvelle cloche eut lieu le 16 octobre 1877. Son parrain fut le docteur Potey, alors maire de Minot. La marraine, que ses pieuses libéralités avaient désignée au choix de M. le curé, fut M^{lle} Louise Guillemain (5).

L'histoire de Saint-Pierre de Minot prend fin dans les

(1) Quittance détaillée de l'orfèvre Lajournelet, de Châtillon.

(2) Quittance détaillée de M. Oubert, de Langres.

(3) Arch. communales.

(4) L'installation des autels eut lieu en 1866.

(5) La cloche pèse 707 kilos. C'est à cette occasion que la marraine fit don à l'église de Minot de la grande statue du Sacré-Cœur qui surmonte le retable.

dernières et très importantes restaurations qui lui ont rendu sa solidité première.

Depuis fort longtemps, certains désordres inexpliqués alternaient avec une croissante intensité l'aplomb du haut des murs gouttereaux. On attribuait communément ces inquiétants accidents à la trop lourde charge d'une toiture en laves d'ailleurs très mal équilibrée. Dès 1820 (1), la commune avait fait examiner le monument par un architecte, qui se contenta de bourrer de plâtrages et de matériaux bruts les fissures que des écarts successifs avaient provoquées entre les gouttereaux et le corps des voûtes.

Une violente décharge électrique fournie par un orage passager, dans la matinée du 29 avril 1896, accentua gravement les désordres anciens. La commotion fut telle qu'elle opéra un écartement plus considérable des gouttières, ce qui isola brusquement le bourrage de 1820 et en fit tomber une partie à l'intérieur de l'église, laissant le reste en suspens, au grand danger d'accidents possibles.

Cette fois le village s'émut et M. Suisse, architecte du gouvernement, fut appelé. Il fut reconnu par l'éminent savant que toutes les dislocations passées et présentes avaient uniquement pour cause l'absence des contreforts prévus par les constructeurs primitifs, mais que le manque de ressources n'avait sans doute pas permis de construire. Tout étant préparé en vue de cette édification, il n'y avait qu'à la réaliser sans tarder. C'est ce que prévint un remarquable devis dont la dépense, évaluée à 15,000 francs, fut en partie couverte par l'Etat, qui y contribua par une subvention de 5,000 francs.

En même temps, la municipalité décida le débadigeonnage intérieur de l'église et le rejointoyage du magnifique appareil que quelques grattages avaient mis au jour. Mais l'opération révéla inopinément des plaies particulièrement graves. Sous les nombreuses couches de lait de chaux successivement appliquées aux murailles et en arrière des remplissages de plâtras trompeurs se découvrirent des éclats considérables, des brisures

(1) Traditions de famille ; pas de traces de ces travaux, cependant très réels, dans les Archives communales.

des lèvres dans les tambours des piliers, des disparitions de moulures, même des chapiteaux entièrement endommagés !

Nouveaux travaux urgents, estimés par M. Suisse à raison de 8,000 francs. Le gouvernement voulut bien encore prendre en considération le mérite de l'église de Minot ; il accorda une subvention de 2,000 francs, qui diminua d'autant les déboursés communaux. De telle sorte que, moyennant une dépense totale de 23,000 francs, dont 7,000 francs fournis par l'Etat, Saint-Pierre de Minot a été pansé et guéri de ses antiques blessures. Il a repris son aplomb et sa première jeunesse, pour se conserver longtemps encore, si la méchanceté des hommes ne s'y oppose pas, à l'admiration du village et de la région (1) !

IV. — REVENUS

1° EGLISE

En 1357, « le vendredi après sainte Marie-Madeleine », Jacques de Bèze, « recteur de Minot », amodie pour trois années, à dater de la Sainte-Reine prochaine, à « Jehan Porteraul », les fruits et revenus de l'église dudit Minot, et ce moyennant vingt florins de Florence (2).

Il faut se contenter de ce texte vague, sans qu'il soit permis de se rendre compte de la nature de ces « fruits et revenus », pas plus que des « fonds » et des « redevances » sur lesquels ils se basaient.

(1) Parmi les embellissements qui enrichirent récemment l'intérieur de Saint-Pierre de Minot, il serait blâmable d'oublier les deux œuvres suivantes :

En 1899, fut érigé, dans la deuxième travée de la nef collatérale de gauche, un petit monument destiné à perpétuer le souvenir du vénérable abbé Cornemillot, décédé l'année précédente, et qui avait dirigé la paroisse de juin 1851 à janvier 1895. Le regretté M. Suisse avait bien voulu fournir gracieusement le dessin de l'édicule : arcade trilobée, soutenue de deux colonnettes et encadrant une plaque de marbre noir, dont l'inscription mentionne le long rectorat du défunt, en même temps que la respectueuse affection dont il était l'objet. La dépense fut couverte par une souscription à laquelle prirent part tous ceux qui avaient connu et apprécié le vieux prêtre.

En face, et sur la paroi de la nef collatérale de droite, la municipalité de Minot fit installer une plaque de marbre noir, portant les noms des enfants du village qui furent victimes de la guerre de 1870.

Pieuses pensées, tout à l'honneur de la paroisse et de son attachement aux souvenirs !

(2) Arch. dép., B. 11243, fol. 28.

Nul doute que Saint-Pierre de Minot n'ait été gratifié, dès ses origines, de nombreuses donations, soit en « pure aumône », soit à charge de prières (1). Mais les troubles politiques, les avidités fiscales, les réductions fatalement imposées par les modifications sociales, provoquèrent assurément de nombreuses dénaturations des biens donnés ou de leurs revenus. En tout cas, le domaine dit *de la Cure*, dont il va être fait mention, représente vraisemblablement l'accumulation progressive d'un certain nombre des générosités terriennes consenties, au profit de Saint-Pierre de Minot, par de pieux bienfaiteurs. En effet, l'on peut admettre que les destructions réitérées des titres de fondation, du fait des désordres séculiers, ont eu pour résultat de faire tomber en désuétude les obligations attachées aux libéralités, sans nuire toutefois à la possession réelle de ces dernières. Ce qui fit que des terres, appartenant en propre à l'église, se transformèrent, avec le temps, en biens *curiaux*, en augmentation de bénéfice pour le prêtre titulaire de Saint-Pierre de Minot.

* * *

L'inventaire, précédemment cité, de 1649 énumère quatre contrats de date relativement récente, et représentant alors les fondations dont jouissait l'église de Minot :

CONTRATS	AU CAPITAL DE :	AU REVENU DE :	FONDATEURS	CAUTIONS	DATE de LA FONDATION	PAR ACTE NOTARIÉ DE :
1 ^{er}	livres 18	sols den. 22 6	P. Mairetet.	Math. Mairetet.	10 mars 1630	Harrault.
2 ^e	20	25 »	P. Mallapart.	Edme Bouchard.	31 juin 1644	J. Mairetet.
3 ^e	19	23 »	Cl. Mathenet.	P. Malpoy.	26 juin 1645	id.
4 ^e	38	48 »	J. Hairen.	Nicole Tupin sa femme		id.

Au total 5 livres 18 sols 6 deniers de rente, pour un

(1) V. g. en 1321, le legs de 10 sols de rente, déjà connu, d'Isabelle de Vantoux.

capital de 95 livres, et à charge de cinq anniversaires. A quoi il faut ajouter un pré situé en la contrée de *Fontaine Froide*, contenant une « faux », dont le revenu était grevé de la célébration annuelle et perpétuelle d'une « messe haute, avec vigile à trois leçons et *liberas* », pour le repos de l'âme de *Pierrette Potier*. Cette dernière fondation avait été consentie par Pierre Tupin, maçon à Minot, fils de la décédée, le 7 octobre 1640, par acte du notaire J. Mairetet (1).

— De 1649 à la Révolution, on ne connaît que deux fondations établies en augmentation des précédentes. La première est l'œuvre d'Etienne Hairen, substitut du procureur d'office en la justice de Minot, décédé le 29 janvier 1678, et qui institua, par testament, « un anniversaire pour le repos de son âme, de rente de vingt sols, qui se doit payer par Simon Mallapart, manouvrier (2) ».

La seconde résulte d'un contrat notarié (3), par lequel Claude Mairetet, veuve de Nicolas Bourceret, donne à l'église de Minot une portion de pré, sise en *Fontaine-Froide*, pareille et contiguë à celle provenant de *Pierrette Potier*, moyennant les mêmes charges. L'acte est daté du 14 décembre 1688.

— L'église Saint-Pierre possédait, sous le nom de « droit de fête », une redevance qu'elle prélevait sur tous les paroissiens, par les mains des procureurs d'église, à l'occasion de la fête patronale.

En 1640, la Fabrique loua ce droit, pour plusieurs années consécutives, moyennant « douze livres de cire », que l'amodiateur devait « ouvrager » et transformer en « torches » et cierges à l'usage du culte.

La location monta, en 1646, à 26 livres de cire, bonne et loyale, à livrer sous la même forme que précédemment. Le 25 juin 1692, le taux d'amodiation était estimé à raison de 24 livres 10 sols.

Il est probable que cette sorte de taille fut en usage jusqu'à la Révolution (4).

(1) Arch. dép., E. 2561, minutes de J. Mairetet.

(2) Arch. communales, états religieux.

(3) Arch. dép., E. 2561, minutes de Denis Mairetet.

(4) Au dix-neuvième siècle, l'église de Minot a bénéficié de neuf fonda-

2° CURE

Les revenus de la cure de Minot comprenaient le produit du petit domaine territorial dépendant du presbytère, plus la perception des dîmes et redevances locales.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, le domaine de la cure comportait environ 30 journaux de terres labourables (1), quelques soitures de pré et un certain nombre de perches de chenevière : d'après une note de l'époque, les terrains cultivables étaient les suivants :

Sombre de 1740, où on récoltera du blé en 1741 :

<i>En l'Epine.</i>	4 journaux 2/3	
<i>Es Monts Jean le By</i>	1	—
<i>Chemin de Montmorot</i>	2	—
<i>Es Tanneries.</i>	1	—
<i>Au bout de Champ-Vivant</i>	—	1/3
<i>Au-dessus de Pré à moy</i>	—	1/2
<i>En la Buge</i>	1	—
—	—	5/6
<i>Au Curtil Coffinet</i>	—	1/3
En tout	11 journaux 2/3	

Sombre de 1741, où on récoltera du blé en 1742 :

<i>Es Autures.</i>	1 journal 1/3	
—	—	1/3
<i>Derrière le chemin de la Levée</i>	—	1/2
<i>Es Vesvants.</i>	1	— 1/3
<i>Au Noueret</i>	1	—
<i>Au-dessus de l'Ecarmoy.</i>	1	—
<i>Au moulin de Mont</i>	1	—
<i>Derrière le Château</i>	—	2/3
<i>Es Haironnières</i>	—	2/3
—	—	1/3
<i>Au Parreret</i>	—	1/2
En tout	8 journaux 2/3	

tions, d'un capital total de 3,581 fr. 95 ; plus d'un champ de 46 ares 11 centiares ; l'ensemble, représentant un revenu d'environ 166 fr. 50, était chargé de l'obligation de soixante-douze messes basses, annuelles et perpétuelles, chiffre qui fut réduit, il y a quelques années, par ordonnance épiscopale. (Archives de la Fabrique actuelle.)

(1) Le journal du pays représente 34 ares 28 centiares.

Sombre de 1742, où on récoltera du blé en 1743 :

<i>Au Noueret</i>	3	journaux	
<i>En l'Épine</i>	3	—	1/2
<i>Au-dessus de Pré Aubert</i>	—	—	2/3
<i>Au chemin du Bouloy</i>	1	—	
<i>Au Noueret</i>	—	—	2/3
<i>Es Tanneries</i>	1	—	1/3

En tout 9 journaux 2/3 (1).

Les prés comprenaient le clos Hairon actuel, celui de la *Crapaudière* et un certain nombre de parcelles insuffisamment définies, dont la situation ne peut se préciser. Même incertitude pour les chenevières, dont la liste fait défaut.

— En juin 1791, la municipalité de Minot fit dresser un état des terrains « que M. le curé jouissait », et l'on compta une totalité de 38 journaux 24 perches de terres labourables, en vingt-huit parcelles, avec 17 soitures et 45 perches de prés ; plus 85 perches de jardin, dont 42 pour la cure actuelle, alors récemment terminée, et 43 pour l'ancienne cure, contiguë à la grange des dîmes. Le domaine curial fut vendu comme « bien national », au mois de juillet de la même année. La plupart des parcelles furent acquises par le curé Lemer cier ; aujourd'hui elles sont dispersées, englobées dans de nouveaux héritages, et peu de personnes en ont conservé le souvenir.

* *

Dans le principe, la dîme se percevait à Minot à la proportion de « 16 gerbes l'une », et de « 16 javelots l'un (2) ».

Un accord de la fin du quinzième siècle, auquel il a déjà été fait allusion (3), enleva au curé de Minot la moitié de ses dîmes au profit du seigneur du lieu. Cette cession fut consentie à la condition que ledit seigneur protégerait le curé et ses paroissiens en temps de guerre (4), c'est-à-dire qu'il

(1) Arch. seigneuriales et arch. communales, *passim*.

(2) Le javelot est une minuscule gerbe d'avoine ou de trémois, non liée, ramassée à l'aide d'un rateau en roulant une portion d'*andin*.

(3) V., au commencement du travail, *Antiquité*.

(4) D'après Courtépée, article de Minot.

ménagerait à ces derniers un asile dans sa forteresse, en cas de besoin. Ce traité dépouilla notablement le pasteur, au grand avantage de la seigneurie et sans sérieux profit pour les sujets. Comme la combinaison comprit encore l'abandon des vieux terrains ecclésiastiques, du cimetière et de la chapelle du Mont, ainsi que des droits traditionnels qui y étaient attachés, on peut supposer que le pouvoir laïque abusa alors des circonstances, selon sa coutume, pour s'enrichir aux dépens de l'Eglise.

A partir de ce moment, le curé de Minot ne préleva donc plus que la trente-deuxième gerbe. Pratiquement, pasteur et seigneur percurent ensemble la dîme de 16 gerbes l'une, l'hébergèrent en commun dans la grange des dîmes qui touchait au presbytère et à l'église, sauf à partager par moitié le produit du battage.

Avec le temps surgirent des difficultés qui contraignirent les cointéressés à de nouveaux arrangements.

Le seigneur était devenu lui-même propriétaire de terrains importants, sur lesquels il lui répugnait de payer au curé la redevance accoutumée.

D'autre part, une certaine portion du territoire de Minot, jadis en nature de friches ou de « pâquis (1) », avait été aliénée, sur la fin du seizième siècle, pour payer de trop nombreuses dettes communales. Conséquemment, de nouveaux terrains en culture, des « terres novales », tombèrent sous le régime de la dîme exclusive du curé, ce que le seigneur avait intérêt à ne point admettre.

Dans ces conditions, l'arrangement ancien n'était plus suffisamment explicite, d'autant que des difficultés d'un autre ordre étaient venues compliquer la situation. Pendant plusieurs années, loin de chercher un terrain de conciliation, on se heurta de part comme d'autre à de réciproques mauvais vouloirs. Enfin, de guerre lasse, un accord intervint entre M. Pourcherot de Billy et M^e Joachim Pioche, alors seigneur et curé de Minot (2), et une transaction régla définitivement

(1) *Alias* pasquiers, pâtis, pâturage naturel.

(2) V. *Histoire seigneuriale manuscrite de Minot*, des « anciens curés » : M. J. Pioche.

le différend, devant le notaire Planche, de Dijon, le 24 juillet 1657.

Ce nouveau règlement ne changea rien au mode de perception des dîmes, qui furent hébergées comme par le passé dans la grange commune aux décimateurs. Mais le curé eut à percevoir par préciput, sur le grain résultant du battage, la quantité de 16 émines, par tiers, « blé conceau, orge et avoine », mesure de Minot, « à compter 17 pour 16 racées au fer (1) ». Le reste des grains fut partagé par égale portion entre le curé et le seigneur. Ce dernier devait prélever seul, désormais, et à l'exclusion du curé, les dîmes des climats lui appartenant, d'ailleurs, et appelés le *Différend*, *Basinnerot*, *Louosse* et *Velbret*.

La dîme de « chanvre » était aussi partagée entre le curé et le seigneur, sauf sur les contrées des « Tierces » et de *Thorey*, où ce dernier resta seul décimateur.

Quant aux dîmes d'« agneaux », elles étaient abandonnées exclusivement au curé, qui renonça cependant à les lever sur les troupeaux personnels du seigneur (2).

Ainsi fut réglée la perception des dîmes à Minot jusqu'à la Révolution ; la portion attribuée à la cure, sous le nom de « préciput », garda cette appellation jusqu'au dernier moment.

Le commandeur de Montmorot, seigneur temporel du tiers environ de la totalité de Minot, percevait la dîme par moitié avec le curé du village sur l'ensemble des terrains appelés la « dîme de Veroilles », et qui comprenaient les finages de *Lochères*, de *Véroilles*, des *Paulets*, de *Pré Bugnot*, de la *Trémoile*, des *Combes-Raveries*, des *Combes des Meurgers* et de

(1) L'émine contenait 8 mesures locales. La mesure de Minot pesait pour le « blé conceau » et le « seigle » de 27 à 28 livres, « racée au fer ». Les autres grains à proportion.

(2) Tout bien considéré, ce fut encore la cure qui pâtit de ces combinaisons. Il serait très intéressant de connaître les difficultés de tout ordre survenues jadis entre les églises rurales et les seigneurs. On se rendrait compte des luttes que dut soutenir le menu clergé séculier pour conserver ses ressources...

Donuecharme. Ces climats supportaient d'ailleurs « pour les gros grains », la dîme de « 16 gerbes l'une » ; mais pour ce qui regardait les « carémages », la perception était de « 16 andins l'un (1) ».

En dehors de ses droits comme décimateur, le curé de Minot prélevait encore une « cense de Pâques », et une autre redevance dite des « quatre bons jours ». Aucun document ne renseigne sur l'importance relative de ces avantages. Les paroissiens payaient aussi à leur pasteur un droit en nature de grain, à l'occasion des « services des morts du village » pendant le carême. Enfin, il était procédé chaque année à une quête de gerbes de blé au bénéfice de la cure ; cette redevance, appelée « droit de Passion », était censée rétribuer la lecture quotidienne de la Passion, pendant une partie de l'été (2).

Toutes ces coutumes, sauf une réapparition momentanée des deux dernières au dix-neuvième siècle, ont entièrement disparu.

*
* *

Quel était, en définitive, le rapport réel du bénéfice curial attaché à Saint-Pierre de Minot ?

En 1421, les anciens pouillés lui attribuent un revenu de 48 livres (3).

Les déclarations de l'intendant Bouchu, de 1666, évaluent le revenu de la cure à 400 livres (40 émines à 10 livres l'une). Il ne s'agit sans doute ici que de la dîme (4).

Vers 1720, une diatribe de M. de Larson insinue que le curé de Minot tire plus de 1,200 livres de son bénéfice (5).

(1) Terriers de la commanderie de Montmorot. Pas de documents sur l'origine et les conditions du partage.

(2) Inutile de faire ici mention des offrandes volontaires des cérémonies funèbres, et d'autres menus droits sans importance sérieuse.

(3) Registre des taxes des bénéfices du diocèse de Langres, en 1421, Bibl. nationale, manuscrits, fonds latin, n° 10031.

(4) Arch. dép., C. 2888.

(5) *Anciens curés de Minot*, M. Nicolas Pioche.

Enfin, tout à la veille de la Révolution, le curé Lemer cier amodie à Michel Doderet, de Salives, l'ensemble des terrains du domaine presbytéral et des dîmes, moyennant 1,224 livres par année (1).

On peut conclure de ce qui précède que le bénéfice de Minot représentait, « tous droits compris », un revenu d'environ 1,500 livres, avant la Révolution.

G. POTEY.

GLANURES ÉTYMOLOGIQUES

parmi les noms de lieux habités de la Côte-d'Or (4^e SÉRIE)

Continuant à nous intéresser aux études d'étymologie sur les noms de lieux habités de la Côte-d'Or, à la suite de MM. Berthoud et Matruchot (2), nous soumettons encore à l'appréciation du lecteur ce que nous pensons de quelques noms qui ont fait l'objet de nos réflexions et de nos recherches. Si nous ne suivons aucun ordre ni chronologique, ni géographique, on voudra bien nous excuser : nous consignons par écrit les résultats obtenus au fur et à mesure que les noms ont attiré notre attention et que nos connaissances nous ont permis d'aborder les secrets de leur origine et de leur signification. Cette étude est pleine d'obscurités ; nous n'y avançons que lentement, et peut-être prenons-nous quelquefois de fausses lueurs pour la lumière de la vérité ; toutefois, sur les points où nous n'atteindrions pas à la certitude, les moyens faisant défaut, nous croyons avoir poussé la probabilité aussi loin qu'elle peut aller. Si nous nous trompons sur la valeur de nos conclusions, nous laissons libre champ à la discussion, mère des lumières, et la contradiction ne trouvera pas en nous un ennemi.

BRETIGNY (*Bretignis* 1113 ; *Britiniacus*, 1130) et BRIANNY (*Briannaicus*, date inconnue ; *Briannay*, 1397) sont deux noms

(1) Arch. dép., E. 2567, minutes du notaire P.-D.-C. Massenot.

(2) *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités de la Côte-d'Or*.